

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 22 mai 2018

Le mardi 22 mai 2018, à 20h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 16 mai 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M. Eric AZIERE, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Caroline MECARY.

M. Hervé BÉGUÉ.

Mme Marianne AUFFRET.

Mme Valérie MAUPAS.

dont les mandataires sont respectivement :

M. Bertrand LESAIN

Mme Carine PETIT

Mme Catherine CHEVALIER

M. Amine BOUABBAS

M. Cédric GRUNENWALD.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Etienne MERCIER

Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération Q14 2018 03

M. Cyril MOURIN jusqu'à la délibération 2018 DAE 187 à partir de la délibération V14 2018 22

M. Pascal CHERKI jusqu'à la délibération 2018 DAE 187

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2018 DAE 74

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2018 DAC 317

M. Eric AZIERE jusqu'à la délibération 2018 DAE 55

Mme PETIT ouvre la séance à 20 heures.

**Mme PETIT**

Bienvenue à la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018. Je vous fais part des procurations : Caroline Mecary me donne procuration, Marianne Auffret à Amine Bouabbas, Nathalie Kosciusko-Morizet à Bertrand Lesain, Hervé Bégue à Catherine Chevalier. J'excuse Étienne Mercier, retenu par une autre réunion (je ne sais pas s'il va pouvoir nous rejoindre). J'excuse Marie-Laure Dauchez qui va nous rejoindre en début de séance. Eric Azière est également en route et Mélody Tonolli, qui est au cinéma Le Denfert pour la soirée d'inauguration du festival « Les Voisins du 14e », va nous rejoindre également.

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2018 15**

**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 12 avril 2018**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Avez-vous des remarques ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 83**

**14 2018 15 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 12 avril 2018**

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 16**

**Adoption du budget supplémentaire 2018**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Cette délibération concerne le budget supplémentaire, qui sera présenté au prochain Conseil de Paris. Il contient des ajustements techniques et a permis des affectations particulières par rapport aux prochains événements du 14<sup>e</sup> arrondissement, notamment en ce qui concerne la libération du Tribunal d'Instance et la récupération par la mairie des locaux qu'il occupait dans le bâtiment annexe. Nous avons demandé à la Ville et à la Direction des Finances de prévoir un transfert de crédits de 60 000 euros et de l'affecter en dotations d'investissement, pour nous permettre de faire des travaux de remise au propre de ces locaux, et pouvoir les utiliser rapidement.

Quelques transferts classiques concernent la Direction des espaces verts, pour des montants très minimes, de 26 000 et de 29 000 euros.

Il n'y a pas de changements majeurs sur les autres grandes dotations de l'état spécial, ni sur la dotation d'investissement, ni sur la dotation d'animation locale, ni sur la dotation de gestion locale.

Comme le Code le prévoit, une réunion a eu lieu avec l'ensemble des maires d'arrondissement afin d'examiner les budgets supplémentaires des vingt mairies ; l'ensemble des maires a dit qu'il s'agissait d'un budget spécial d'ajustement purement technique.

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

Un mot pour vous indiquer que nous allons nous abstenir sur ce budget supplémentaire.

Vous nous parlez de 60 000 euros de travaux sur les locaux laissés vacants par le Tribunal ; cela veut dire que vous savez les aménagements que vous allez réaliser à l'intérieur. Pouvez-vous nous en dire plus sur la finalité de ces locaux libérés ? En effet, à ce stade, nous manquons encore de matière.

Pour le reste, vous l'avez dit, c'est une démarche assez classique de budget supplémentaire. Je souhaite néanmoins faire deux remarques qui viennent confirmer ce que nous disons depuis des années lorsque nous étudions ce budget supplémentaire : depuis le premier budget que vous avez voté depuis le début de cette mandature, l'administration générale est toujours la partie qui augmente le plus (12 %), tandis que les fonds de fonctionnement alloués aux écoles diminuent d'à peu près 6 % (presque 10 % pour les maternelles et 3 % pour les élémentaires). Par ailleurs, nous constatons toujours cette progression de 10 % du budget de fonctionnement des centres d'animation qui nous préoccupe beaucoup.

Pour toutes ces raisons, et en vous remerciant par avance pour votre réponse concernant le Tribunal d'Instance, nous allons nous abstenir.

**Mme PETIT**

En ce qui concerne le Tribunal, la première somme va nous permettre de mettre à jour le système de sécurité incendie, en vertu de notre responsabilité de mairie d'arrondissement. Nous le remettons aux normes et nous nous assurons que tout est correct pour accueillir du public le plus rapidement possible. Nous n'avons pas encore totalement finalisé notre première proposition d'occupation de ces locaux. Nous pourrions tenir le public informé d'une première esquisse de proposition ; nous le concevons comme un lieu ouvert aux habitants, à la citoyenneté, comme un lieu de partage des innovations. Nous travaillons avec la Maison de la vie associative et citoyenne et nous serons en capacité de vous présenter quelque chose avant l'été ou au début de la rentrée.

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 84**

**14 2018 16** Adoption du budget supplémentaire 2018

**Mme Carine PETIT** rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Abstention : 5 (CARRERE-GEE/VIRY/CHEVALLIER /LR) dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 14 2018 17**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 16 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M. ANTONELLI**

Aujourd'hui, ce sont 16 demandes d'inscriptions à la MVAC du 14<sup>e</sup> arrondissement :

- Association Handicap France Soudan Darfour, qui veut aider les handicapés du Soudan et du Darfour en France ;
- Secours International, qui a pour objet la lutte contre l'exclusion, la violence féminine et la maltraitance de tout genre ;
- Tous et chacun comptons, qui promeut l'appropriation des valeurs de solidarité, de fraternité et d'humanité ;
- Un deux tiers, qui a participé au CICA, collectif de médiateurs visant à favoriser l'accès de tous à la recherche de qualité des relations et du mieux vivre ensemble ;
- Y-Voir, association qui diffuse du spectacle vivant ;
- AROEVEN de Paris, qui forme des délégués d'élèves, qui eux-mêmes forment à la médiation et organisent des stages BAFA.
- le Monde Enchantant, qui diffuse la connaissance des musiques du monde par le chant, la musique et le théâtre ;
- Vivent les femmes, qui réunit des femmes de sensibilité humaniste, sociale et européenne ; elle promeut le rôle de la femme ;
- Smile Africa, ONG pour le développement des énergies renouvelables dans le monde ;
- Association Un pas de côté, qui a pour objet de favoriser l'épanouissement et les relations enfants-parents ;
- Vivre Plaisance, qui promeut le vivre-ensemble dans le quartier Plaisance ;
- High Flifht, qui recueille, sous forme audiovisuelle essentiellement, les récits de témoins d'événements historiques, notamment les derniers témoins de la seconde guerre mondiale ;
- Rue de l'avenir, qui veut travailler sur la sécurité des déplacements dans l'espace public ;
- Food de Rue, que nous connaissons bien, qui promeut le droit à l'initiative économique, et développe notamment des modèles d'alimentation accessibles et durables ;
- Mémoire d'images, qui veut revaloriser le patrimoine que constitue l'illustration sous toutes ses formes ;
- Influence Outre-mer, réseau socio-professionnel qui partage des valeurs communes de solidarité.

**Mme CARRERE-GEE**

L'association Food de Rue est située dans le 18<sup>e</sup> arrondissement ; a-t-elle d'autres activités ailleurs que dans le 18<sup>e</sup> ?

**M. ANTONELLI**

Food de Rue a de nombreuses activités dans le 14<sup>e</sup>.

**Mme CARRERE-GEE**

Cela ne m'a pas échappé mais comme il s'agit de l'inscription à la Maison des Associations du 14<sup>e</sup> et que l'adresse indiquée est dans le 18<sup>e</sup>, je voulais seulement savoir si ses activités étaient principalement dans le 18<sup>e</sup>. Est-elle dans le 18<sup>e</sup> parce que ses dirigeants sont dans le 18<sup>e</sup> ?

**M. ANTONELLI**

Leur siège social est dans le 18<sup>e</sup>, mais comme de nombreuses associations...

**Mme CARRERE-GEE**

J'ai bien compris que le siège social était dans le 18<sup>e</sup>, j'ai bien compris que cette association avait des activités dans le 14<sup>e</sup>, je demande seulement pourquoi elle est située dans le 18<sup>e</sup> : est-ce parce que son activité principale est dans le 18<sup>e</sup> ? C'est juste une question.

**M. ANTONELLI**

Ils ont autant d'activités dans le 18<sup>e</sup> que dans le 14<sup>e</sup>. Et comme pour beaucoup d'associations, c'est beaucoup plus simple d'avoir deux, voire davantage d'adresses. Je donne toujours l'exemple de Circul'livres, qui est inscrite dans de nombreuses Maisons des associations à Paris.

**Mme CARRERE-GEE**

Je n'en doute pas. C'était juste une question, pour savoir quelles étaient leurs activités dans le 18<sup>e</sup> et pourquoi c'était le lieu principal de leur établissement.

**M. ANTONELLI**

Parce qu'ils ont démarré leur activité dans le 18<sup>e</sup>. Ils ont aujourd'hui plus d'activités dans le 14<sup>e</sup> que dans le 18<sup>e</sup>.

**Mme PETIT**

Posez-leur la question, madame Carrère-Gée.

**Mme CARRERE-GEE**

J'en profite, puisque monsieur Antonelli connaît ces associations ; je n'ai pas nécessairement envie de faire le tour des associations et leur demander leur adresse.

C'est juste une question ; il n'y a aucune malice.

**Mme PETIT**

Je sou mets aux voix cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 85**

**14 2018 17** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 16 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne

**Mr Didier Antonelli rapporteur**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison de la vie associative et citoyenne, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison de la vie associative et citoyenne, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

---

\*\*\*\*\*

***Communication de Didier Antonelli relative à la mise à disposition des salles de la mairie du 14<sup>e</sup>***

\*\*\*\*\*

**M. ANTONELLI**

Depuis le 30 mars 2015, je fais tous les ans un bilan de l'occupation des salles municipales : la salle polyvalente, la salle des mariages, la salle 112, l'annexe de la mairie, la salle du Moulin des Lapins et la salle municipale du Saint-Gothard. Les salles de la MVAC, quant à elles, ont leur propre bilan.

Ces salles sont mises gratuitement à la disposition des associations.

En ce qui concerne la mise à disposition des locaux, pour toute activité (réunions, événements, activité associative) :

461 mises à disposition de la salle du Moulin des Lapins ;  
262 mises à disposition de la salle municipale du Saint-Gothard ;  
1056 pour le bâtiment de la mairie (salle des mariages, salle polyvalente et salle 112) ;  
225 pour la mairie annexe (100 % d'occupation).

On compte également 36 conventions d'occupation temporaires à titre onéreux, principalement pour la salle des mariages et la mairie annexe, pour les pots de mariage ou de baptême et pour quelques événements festifs.

99 associations ont bénéficié de l'ensemble de cette offre de salle, le tout pour un total de 7 153 heures. En 2015, le nombre d'heures était de 3 481 heures, en 2016 de 4 245 heures. Cela représente une augmentation de 68 %. En effet, nous avons mieux centralisé les demandes au niveau de la mairie et au niveau de la Maison des associations. Par ailleurs, la salle du Saint-Gothard a été rénovée (aussi bien au niveau des murs que des meubles), grâce au conseil de quartier Montsouris. De plus, nous avons responsabilisé de plus en plus les associations, avec la remise des clés pour certaines salles et certains événements. Cela a permis d'ouvrir l'éventail des horaires disponibles de façon très importante.

Le montant des redevances perçues sur la location des salles s'élève à 13 999, 48 euros, qui vont s'inscrire dans les fonds de la Maire, dont nous parlerons dans un prochain conseil, et auxquels il faut ajouter les tournages de films, pour un total de 4 275 euros. Ce montant est beaucoup moins important que l'année précédente, où le tournage du film Chocolat avait nécessité l'occupation de la salle pendant une dizaine de jours.

650 associations sont référencées à la MVAC, rue Deparcieux ; elles ont besoin de locaux, et depuis 4 ans, cette possibilité de locaux associatifs a été démultipliée dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Les locaux de la MVAC s'ajoutent à ceux de la mairie.

Pour 2018, nous cherchons d'autres lieux qui pourraient accueillir les associations, même de manière éphémère, pour développer leurs activités ou créer leurs événements.

Je veux souligner ici l'arrivée de Mme Annabelle Janodet, la nouvelle responsable du développement associatif de l'arrondissement, qui travaille à une centralisation des demandes de locaux encore plus forte, et qui tient un agenda unique permettant une meilleure visibilité des possibilités horaires de tous ces lieux municipaux.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des interventions sur cette communication ? Je remercie Didier d'assurer le pilotage avec l'équipe qui est derrière moi. En effet, augmenter ainsi la mise à disposition des locaux repose sur la capacité des agents à être présents et à assurer la même qualité de service et d'accueil. Cela ne se fait pas tout seul ; cela demande un bon pilotage au niveau des équipes et une grande disponibilité

des agents. Je rappelle que lorsque l'on met des salles à disposition, des agents travaillent bien après l'heure de fin de la manifestation et que tout doit être opérationnel le lendemain.

#### **M. ANTONELLI**

Nous avons cette année été aidés, pour la visibilité des associations et pour l'octroi de locaux, par l'espace Grands Voisins, qui a joué un rôle important. Cela ne fait pas partie du bilan chiffré mais ils ont aidé des associations à avoir des locaux.

Cette année a été une très grande année associative pour le 14<sup>e</sup>.

#### **M. LESAIN**

Qu'en est-il du kiosque qui était prévu pour cela ?

#### **M. ANTONELLI**

Ce n'est pas une grande réussite. L'emplacement n'était certainement pas adéquat. Nous avons cherché un lieu de remplacement dans le 14<sup>e</sup> pour ce kiosque, le plus important de Paris. Il nous fallait une grande surface ; quelques lieux nous ont été proposés, notamment à la Porte d'Orléans, mais ils étaient trop petits.

Ce kiosque, situé boulevard Edgar Quinet, ne fonctionnait pas bien, mais nous n'avons pu nous en rendre compte qu'une fois installé.

Pour l'instant, il n'y a pas de nouvelles propositions de kiosque ; le 15<sup>e</sup> a fermé le sien. Le 12<sup>e</sup> l'a transformé en plate-forme d'échanges gratuits. C'est une solution, mais ce n'était pas la vocation première du kiosque. Ce projet mérite d'être affiné ; il ne peut fonctionner qu'aux beaux jours (c'est assez compliqué l'hiver).

C'était extrêmement lourd au niveau de l'emprise au sol et pour le déplacement il fallait un camion spécial.

Le kiosque n'a pas totalement répondu à ce qui en était attendu.

#### **Mme PETIT**

Je vous propose de passer à la délibération suivante.

#### **- Projet de délibération 2018 DAE 187**

**Budget participatif 2017 « Rénover le Pavillon Laprade » : subvention (317 000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

#### **M. ANTONELLI**

Lors du dernier vote du budget participatif, le projet « Rénover le Pavillon Laprade » a été sélectionné. Il prévoit 1,3 M€ pour transformer un bâtiment situé à l'ouest de la Cité Internationale, pour un lieu de partage, de solidarité, d'économies et de responsabilités.

Cette subvention a pour but de financer une étude très fine qui va définir les travaux à réaliser sur le clos et le couvert du bâtiment destiné à accueillir des activités sociales, associatives et citoyennes.

L'objectif de la Cité Internationale est d'y créer un tiers-lieu ayant une identité propre, une cohérence, facteur d'attractivité à l'échelle de la Cité et du quartier, à forte vocation d'innovation sociale et d'éco-responsabilité. En effet, la troisième phase majeure du développement de la CIUP (Cité Internationale Universitaires de Paris), prévoit la construction de 1 800 nouveaux logements étudiants.

Le bâtiment est désaffecté depuis la fin des années 1980 ; les services de la Ville ont démontré son potentiel pour y développer un lieu de vie polyvalent qui offrira des services divers, équitables et durables.

Avant les travaux de rénovation, cette étude est nécessaire pour s'assurer de la faisabilité ; il ne s'agit pas de remettre en cause le projet, mais de savoir comment va se mettre en place l'opération de reconstruction, et définir les modalités d'intervention technique adéquates.

Afin d'accompagner ce très beau projet, je vous propose d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention jointe à ce projet de délibération. Cette subvention est de 317 000 euros.

**Mme CARRERE-GEE**

C'est effectivement un projet très intéressant. Je voudrais être sûre de bien comprendre la façon dont les choses s'imbriquent ; cette subvention de 317 000 euros finance-t-elle les études visant à caler le projet ? Le projet global de 1,3 M€ comprend-il ces 317 000 euros ?

Par qui est réalisé et géré ce projet ? La Cité Internationale ? La Mairie de Paris ? Avec quels moyens ? Comment se passent les prochaines étapes ?

**M. ANTONELLI**

Comme tout ce qui concerne le Budget Participatif, nous ne parlons que d'investissement, nous ne parlons pas de fonctionnement. Cette étude va préciser les moyens techniques pour la reconstruction du bâtiment Laprade. Il y aura ensuite une convention entre l'Hôtel de Ville et des associations, voire la Cité Internationale, pour gérer ce nouveau lieu. Je le répète, dans le Budget Participatif, on ne parle jamais de la façon dont cela se passe après. On le présuppose, mais au niveau financier, on ne parle que d'investissement.

**Mme PETIT**

Je précise que c'est un bâtiment désaffecté qui appartient au Rectorat. Bravo à l'heureux dépositaire du projet.

Un projet du Budget Participatif ne concerne que l'investissement ; comme pour tout lieu public rénové, nous bâtissons un cahier des charges avec les conseils de quartier, les habitants, la Cité Internationale, la Ville, et nous ferons un appel à projets qui respectera la nature du projet déposé.

**Mme CARRERE-GEE**

Je sais bien que le Budget Participatif est de l'investissement. Cependant, pour un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville, cet investissement est significatif. Je m'étonne que l'on ne sache pas où l'on va ; le projet final semble flou.

**Mme PETIT**

Vous êtes-vous demandé quel état le coût de la non-utilisation depuis 20 ans d'un local exceptionnel ? Des porteurs de projets, de ressourcerie sont intéressés. Si vous discutez avec le directeur du CROUS de Paris, acteur important de la CIUP, il se dit prêt à soutenir un porteur de projet associatif.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous n'avons pas fait de convention avec eux.

**Mme PETIT**

Non, car ce n'est pas le principe du Budget Participatif.



## **M. ANTONELLI**

On ne leur donne pas d'argent. Il s'agit simplement de la reconstruction.

## **Mme PETIT**

Cette rénovation va permettre de remettre ce lieu à disposition du public.

## **Mme CARRERE-GEE**

J'ai bien compris. Je partage ce projet ; je dis simplement que pour un projet où de l'argent est investi, on aurait pu s'attendre à un partenariat pour la suite. Ce bâtiment ne nous appartient pas. Je ne doute pas de votre capacité d'influence pour gérer les choses au mieux ; je dis seulement que le bâtiment appartient au Rectorat. Même s'il s'agit du Budget Participatif, l'argent investi est réel et s'élève à 1,3 M€. Une bonne gestion du projet devrait inclure des choses pour la suite.

## **M. ANTONELLI**

Nous avons les grandes lignes directrices de ce qui va se passer ; nous ne connaissons pas les surfaces des salles, une étude étant nécessaire pour voir ce qu'il est possible de faire et estimer les surfaces dévolues à ces activités.

Je vous fais le pari que nous n'aurons que l'embarras du choix des associations qui demanderont des espaces.

## **Mme PETIT**

Un, c'est une première délibération, qui porte sur les études. Deux, à partir de cette étude de faisabilité, qui sera partagée avec tout le monde, nous passerons une nouvelle convention avec la Cité Internationale. Nous n'avons pas besoin, en effet, de dépenser 1,3 M€ si ce n'est pas nécessaire.

Cependant, ce bâtiment nécessite un traitement particulier, notamment pour l'amiante.

Nous passerons une délibération sur le montant et la nature des travaux, et nous affinerons les hypothèses d'aménagement et de fonctionnement. Nous avons déjà bien avancé, pour les futurs occupants, puisque nous aurons financé la remise en état des bâtiments.

Le modèle économique n'est pas encore fixé pour le fonctionnement ; cependant, l'esprit est indiqué très clairement dans le rapport de présentation.

## **M. LESAIN**

Je voudrais également revenir sur cette délibération, en vous présentant un constat, une interrogation, une remarque et une petite histoire.

Le constat : ce projet me semble être un bon projet. Le bâtiment est désaffecté, et lui donner une nouvelle identité, un nouvel usage, au service des résidents et des visiteurs de la Cité Universitaire me semble très pertinent.

L'interrogation : comme Marie-Claire Carrère-Gée, je m'interroge sur le fait que cet espace (tant les murs que le terrain sur lequel il est bâti) n'est pas propriété de la Ville de Paris. Or, il me semblait que c'était une condition requise pour un projet soumis au Budget participatif. Ce n'est pas le cas ici ; on ne peut donc pas parler d'un investissement de la Ville de Paris ; c'est une subvention versée à la Fondation de la Cité Universitaire.

Une remarque : la délibération que nous allons voter ce soir n'est que le début du processus. Nous versons une subvention de 317 000 euros pour la réalisation des études préalables. Le montant a été estimé par les services municipaux à 1,3 M€, ce qui en fait le projet le plus coûteux du budget participatif. Il est arrivé en sixième position des votes mais coûte autant que le cumul des cinq projets arrivés devant lui.

J'ai fait le constat, l'interrogation et la remarque, j'en viens à la petite histoire : c'est la mienne qui prépare le CA de ce soir ; comme vous avez tous préparé le Conseil d'arrondissement, je suppose que vous avez trouvé les mêmes informations que moi. Je vous le disais, j'ai lu cette délibération avec intérêt, puisque le projet est intéressant et positif. Je connais assez bien le parc de la Cité Universitaire mais je voulais mieux visualiser le pavillon Laprade ; je rentre donc son nom sur Google. Je me rends d'abord compte que l'idée initiale du projet a été déposée au Budget Participatif par un particulier, en l'occurrence une particulière, dont on ne connaît que le prénom, anonymat de proposition oblige : Justine. Je découvre en même temps un autre site internet, consacré à la promotion de ce projet : justine-a-une-idee.fr. Il est entièrement consacré, sous la plume de Justine, à inciter les citoyens parisiens à voter en faveur de ce projet lors du Budget Participatif, et ce à grands renforts de vidéo très bien faites. Les vidéos et le site web sont manifestement un travail de professionnels, mais le site n'est pas signé ; il n'y a aucune mention légale ou indication sur l'auteur. Je poursuis donc ma recherche pour savoir qui a déposé le nom de domaine de ce site. Grâce aux données publiques disponibles, je me rends compte qu'il s'agit d'une start-up, dans le domaine de la technologie, qui s'appelle *Twelve Monkeys Company*. Je me renseigne sur cette entreprise et je découvre que son président est aussi le président d'une autre entreprise, une agence de communication, qui s'appelle Gorille. Je vais sur le site de cette agence ; je me rends compte qu'elle a parmi ses clients la Fondation de la Cité Universitaire. Sur son site et sur ses réseaux sociaux, cette agence de communication se réjouit d'avoir produit pour la Cité Universitaire une campagne de communication visant à ce que le projet de rénovation du Pavillon Laprade recueille le maximum de votes lors du Budget Participatif. Résultat : le projet de rénovation du Pavillon Laprade, dont une certaine Justine a eu l'idée, recueille un total de 967 votes. Ce projet n'aurait pas été retenu en 2015 ni en 2016 car il fallait plus de 1 000 voix, mais en 2017, c'est suffisant pour être qualifié. La Cité Universitaire se réjouit, dans les jours qui suivent, par communiqué de presse : « *Les Parisiens ont plébiscité la création de notre espace solidaire et citoyen* ».

Après la petite histoire, j'ai trois questions à vous poser, Madame la Maire, Monsieur Antonelli : étiez-vous au courant ? Avez-vous des renseignements sur ce que cela a coûté à la Fondation de la Cité Universitaire d'investir dans une campagne de communication auprès d'une agence spécialisée dans le but d'obtenir le nombre de voix nécessaires pour être financé ? C'est-à-dire, ce que cela coûte à une structure pour s'acheter une subvention versée par la Ville de Paris, pour l'instant de 317 000 euros, peut-être d'1,3 M€ demain ? La troisième question est à mon sens la plus importante : savoir si cela ne vous pose pas de problème au sein de la majorité municipale de voir que l'enjeu du Budget Participatif est détourné : une structure disposant de très importants moyens financiers (qui sont des moyens publics), comme la Fondation de la CIUP, influe par l'achat de publicités sur le résultat du Budget Participatif, et que tous les projets ne soient pas à armes égales, entre un individu ou un collectif de quartier, d'une part, et une Fondation parapublique qui a les moyens de s'offrir les services de professionnels de communication, et qui le fait.

Que comptez-vous dire, par exemple aux parents d'élèves de l'école Rouvier, qui souhaitent aménager les abords du groupe scolaire, et dont le projet n'a pas été retenu ? Doivent-ils engager une agence de communication ? Je pose la question à tous les groupes au sein de ce Conseil ; j'aimerais avoir leur réponse : trouvez-vous cela normal ?

**Mme PETIT**

Ce n'est pas la première délibération que nous passons qui a pour objet d'accorder une subvention d'investissement à des copropriétés, comme par exemple la Dalle des Mariniers. Avant même l'existence du Budget Participatif, nous avons accordé une partie du financement nécessaire au réaménagement de cet espace public. Cela ne me pose pas de problème particulier ; c'est aussi pour faire aboutir des choses à l'abandon ou sans utilité particulière.

Nous avons également fait quelques recherches ; j'avais remarqué qu'il y avait le projet d'un particulier sur l'aspect recyclerie. Mais il est clairement établi que ce n'est pas parce qu'un projet est retenu au vote du Budget Participatif que le lien est fait avec le futur gestionnaire. C'est une autre histoire qui commence ; on respecte l'esprit du BPP, puis cela peut être autre chose.

Par ailleurs, nous avons souvent parlé de ce vœu avec Carine Camby, Déléguée Générale de la Cité Universitaire de Paris ; cela faisait pour moi partie des sujets que nous devons aborder pour avoir, dans le cadre du schéma directeur de la Cité Internationale, une Cité qui vive beaucoup plus sur la partie proche de la Porte d'Orléans. Je la laisserai répondre à vos attaques.

**M. LESAIN**

C'est un constat.

**Mme PETIT**

Il y a des manières de présenter les choses. Je vous propose de lui envoyer votre intervention et elle vous répondra elle-même sur le fait qu'elle paye pour s'acheter une subvention. Je vous propose aussi de ne pas prendre l'exemple des parents d'élèves de Rouvier, car vous savez que la Ville de Paris a décidé de mettre une prime sur des projets qui concernent les quartiers prioritaires.

Vous auriez pu faire référence aux autres projets retenus dans le cadre du Budget Participatif. Oui, on parle du pavillon Laprade, qui aura un intérêt pour le quartier.

Je vous propose vraiment d'envoyer votre intervention à Carine Camby.

**Mme CARRERE-GEE**

Madame Camby est très respectable, mais ce n'est pas notre sujet ; notre sujet est de savoir... j'ai posé plusieurs questions, et je m'étonnais qu'il n'y ait pas de projet pour la suite. Nous avons perdu vingt minutes ; manifestement, le projet est bien clair pour la suite.

Si les éléments d'information fournis par M. Lesain sont exacts, j'espère que vous n'avez pas eu connaissance de ce montage. Cela ne me gêne pas qu'un projet financé sur le budget participatif satisfasse la Fondation. Mais si le budget participatif est détourné par des institutions qui cherchent des subventions, s'il est exact que la Fondation a dépensé des crédits en communication pour essayer d'avoir le maximum de votes au Budget Participatif, la procédure est détournée. Si c'est exact, c'est très ennuyeux ; je ne voterai pas ce projet. Vous avez le droit de ne pas l'avoir vu, mais à partir du moment où on le voit, c'est très embêtant, Madame la Maire.

**Mme PETIT**

N'importe quoi !

**Mme CARRERE-GEE**

Ce n'est pas n'importe quoi ! Le Budget Participatif est une excellente initiative, mais uniquement si c'est « participatif », et si ce sont les citoyens qui déposent des projets. Ce n'est pas le cas si c'est une institution qui cherche à avoir un autre canal pour avoir une subvention, alors que la Fondation est déjà subventionnée.

Vous devriez écrire à madame Camby pour lui demander si ces faits sont exacts ; si c'est exact, c'est scandaleux et nous devrions suspendre le vote sur cette délibération.

**M. LESAIN**

Vous m'avez mal entendu, madame Petit : je ne reproche rien à Mme Camby. Je ne vois pas pourquoi je lui poserais des questions. Je vous demande simplement si vous trouvez normal qu'une structure influence par le biais d'achat de communication le vote de personnes, moyennant finances. Ce sont des prestations qui ont été délivrées à la CIUP.

Vous n'avez pas répondu à la question du coût ; je peux y répondre car j'ai posé la question. Le module vidéo coûte 4 000 euros. Je ne vous parle pas du site internet.

Je voudrais savoir si nous sommes sur une logique de rupture d'égalité du vote du Budget Participatif ; en effet, à 80 voix près, ces 1,3 M€ auraient bénéficié à bien d'autres initiatives de personnes qui n'avaient probablement pas 4 000 euros à mettre dans une vidéo.

Je ne reproche rien à la CIUP ; je trouve le projet très bon sur le fond. Si la mairie de Paris devait financer ce projet en investissement pour accompagner la CIUP, elle aurait raison de le faire. Je me demande simplement quelle est la logique de votre Budget Participatif si l'on assiste à une course où chacun doit acheter des supports de promotion publicitaire pour gagner le plus de votes. Quelle est

l'égalité entre les projets soumis ? J'aimerais entendre les autres groupes de ce Conseil pour qu'ils disent si cela leur semble normal.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote, maintenant que tout le monde s'est longuement exprimé.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous ne participons pas au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 86**

**2018 DAE 187** Budget participatif 2017 « Rénover le Pavillon Laprade » : subvention (317 000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris (14e)

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 18 dont 3 pouvoirs

Abstentions : 3 (PCF/FG) dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 5 (LR/VIRY/CARRERE-GEE/CHEVALLIER) dont 1 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2018 DFPE 107**  
Subventions (471 820 euros), convention et avenant avec l'association France Horizon (10<sup>e</sup>) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

*Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

**Mme GUY-DUBOIS**

Il s'agit d'une subvention de 471 820 euros, un avenant et une convention avec l'association France Horizon pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance, dont l'un, situé au 56 avenue Jean Moulin, a une capacité d'accueil de 27 places.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 87**

**2018 DFPE 107** Subventions (471 820 euros), convention et avenant avec l'association France Horizon (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DFPE 7**  
Subventions (144 000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents

*Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

## Mme GUY-DUBOIS

Cette subvention de 144 000 euros concerne le soutien à la fonction parentale pour six associations, pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents. Ces associations sont situées dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements :

- 15 500 euros pour l'association 13 pour tous ;
- 10 000 euros pour l'association Espace 19 ;
- 100 000 euros pour l'association École des parents et des éducateurs d'Ile-de-France ;
- 10 500 euros pour l'association Centre Épinettes Famille Insertion accueil ;
- 5 000 euros pour l'association Le Picoulet- Mission populaire 11<sup>e</sup> ;
- 3 000 euros pour l'association Archipélia.

---

### DÉLIBÉRATION N° 88

**2018 DFPE 7** Subventions (144 000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs  
Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

#### - Projet de délibération 2018 DU 124

**Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 192-194 rue d'Alésia (14<sup>e</sup>)**

**Mme Agnès BERTRAND**

#### Mme BERTRAND

Dans mes rêves les plus fous, je ne pensais pas être aussi ravie de présenter une délibération sur un déclassement de domaine public de 8 m<sup>2</sup>. C'est d'habitude le domaine réservé de Marianne Auffret. Plaisanterie mise à part, ceci est un projet du Budget Participatif de 2016 : la qualification de l'entrée principale du groupe scolaire situé 188-190, rue d'Alésia. Vous savez que le Budget Participatif comprenait également l'opération « Tous mobilisés », avec la Direction des Affaires Scolaires et le Rectorat de Paris. Ce projet, à l'initiative de parents d'élèves, a été porté depuis le départ par les parents d'élèves, par les enseignants, par la directrice, par le périscolaire et par les associations.

Ceux qui connaissent cette école, située à l'intérieur d'un groupe HLM, savent que son entrée se trouve en haut d'escaliers. Ce projet vise à mettre l'entrée sur le domaine public, en bas des escaliers, sur l'esplanade du 188-190 Alésia.

Les objectifs sont les suivants :

- Embellir et avoir une entrée de cette école clairement définie ;
- Avoir une isolation acoustique et thermique grâce à la mise en place d'une nouvelle façade ;
- Mieux gérer les entrées et les sorties ;
- Mieux sécuriser l'école.

Cette délibération demande le déclassement du domaine public pour 8 m<sup>2</sup> et une nouvelle affectation au service public des affaires scolaires à qui sera confiée sa gestion.

Je précise que l'ensemble de ces travaux va être réalisé pendant l'été et que nous aurons le plaisir d'inaugurer cette nouvelle façade et cette nouvelle entrée à la rentrée de septembre 2018.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 89**

**2018 DU 124** Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 192-194 rue d'Alésia (14e)

**Mme Agnès BERTRAND** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DASCO 62**  
Caisse des écoles (14<sup>e</sup>)-Solde de la subvention 2017 (334 162 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire

- **Projet de délibération 2018 DASCO 28G** Caisse des écoles (14<sup>e</sup>)-Solde de la subvention 2017 (8 072 euros) pour la restauration scolaire

*Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

C'est le solde de la subvention 2017 pour la restauration scolaire. Le montant prévisionnel de la subvention était de 4 867 763 euros.

J'en profite pour faire le lien avec la délibération suivante, qui est une information, (la DASCO 28-G) dans la mesure où le solde complémentaire de la subvention concerne pour la première délibération (partie municipale) 334 162 euros, et pour la deuxième, sur la partie du département, 8 072 euros.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 90**

**2018 DASCO 62** Caisse des écoles (14<sup>e</sup>)-Solde de la subvention 2017 (334 162 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire

**Mme Agnès BERTRAND** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DASCO 42**

**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention (127 752 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances**

*Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Cette subvention d'un montant de 127 752 euros est destinée à la mise en place des séjours de vacances Arc en Ciel, organisés par la Caisse des Écoles. Je profite de cette délibération pour vous donner certains chiffres.

En 2017, nous avons organisé 284 voyages. Nous organiserons 328 séjours en 2018, dont plus de 70 sont proposés par les services sociaux, les assistantes sociales scolaires ou « Feu Vert ». Toutes les demandes seront honorées.

---

**DÉLIBÉRATION N° 91**

**2018 DASCO 42 Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention (127 752 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances**

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 5 pouvoirs

Pour : 26 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DASCO 12-G**

**Collèges publics - Participations (199 663 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice**

*Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Ce sont des subventions attribuées aux collèges sous statut d'établissement public local, pour des dépenses de fonctionnement. Dans notre arrondissement, cela concerne les collèges suivants :

- Collège Daudet : achat de matériel, rafraichissement des peintures de radiateurs ;
- Collège Giacometti : achat de matériel pour réfection d'un sanitaire et de parquets ;
- Collège Saint-Exupéry : achat de matériel pour divers travaux d'entretien du collège.

**- Projet de délibération 2018 DASCO 15-G**

**Collèges publics-Dotations complémentaires et subvention (41.998 €), subventions 341 379 € (dont 298.590 € au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374 857 €)**

*Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Il s'agit de dotations pour des travaux dans des collèges : dans le 14<sup>e</sup> il s'agit de subventions pour des travaux d'entretien :

- Collège Daudet : travaux électriques
- Collège Saint-Exupéry : réaménagement de salles ;
- Collège Jean Moulin : travaux de menuiserie et travaux électriques.

En ce qui concerne les collèges Saint-Exupéry et Jean Moulin, une partie des travaux sera réalisée par la Régie de quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**- Projet de délibération 2018 DAE 74**  
**Subventions (90 000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne**

*M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, doivent aujourd'hui faire face à des défis environnementaux et sociaux majeurs, et aucun ne pourra y répondre seul. Les villes et les campagnes ont pendant trop longtemps poursuivi leur développement en parallèle, sans chercher suffisamment à s'appuyer sur les atouts des uns pour remédier aux difficultés des autres. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé un premier appel à projets en 2017 afin de soutenir des structures de l'économie sociale et solidaire mettant en œuvre des projets concourant à établir une solidarité entre Paris et les territoires ruraux avoisinants. Ces projets recherchaient des solutions en commun sur un certain nombre de questions : les questions d'alimentation, avec la problématique du « manger local », améliorer la gouvernance de l'énergie, diminuer les déplacements pendulaires, protéger la ressource en eau...

Un second appel à projets, Paris Campagne, a été lancé en 2018 ; il a récompensé dix projets, dont deux ont un lien avec notre arrondissement :

- Le projet de l'association Aurore, qui intervient notamment aux Grands Voisins, et propose des activités en lien avec des fermes de maraîchage en insertion gérées par Aurore ou membres du Réseau des Jardins de Cocagne, situées en Seine et Marne, dans le Loiret et dans l'Oise. Les résidents pourront ainsi aller visiter les fermes, participer au travail de la terre, et se procurer des produits en circuit court. Les professionnels de ces fermes interviendront également sur les sites parisiens pour accompagner les résidents dans la mise en place de potagers urbains ;

- L'association Pépin Production accompagne la végétalisation urbaine à travers la mise en place de pépinières de quartier, dont l'une se situe sur le site des Grands Voisins : la Nurserie des Grands Voisins. Cela permet la production de jeunes plantes adaptées aux caractéristiques du milieu urbain et cultivées de manière écologiques. Elle souhaite développer un partenariat avec la pépinière rurale "Le Jardin du Morvan", pour permettre un enrichissement mutuel et des échanges entre les modes de culture traditionnels et les nouveaux services d'accueil du public et de pédagogie développés par l'agriculture urbaine.

Je vous propose de soutenir cette délibération, sachant que chaque association recevra 10 000 euros de la Ville pour l'aider dans son projet.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 92**

**2018 DAE 74** Subventions (90 000 euros) et conventions avec neuf structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne

**M. Florentin LETISSIER rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---



- **Projet de délibération 2018 DAE 70**  
**Subventions (755 000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

*M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Comme vous le savez, les questions économiques sont plutôt de la compétence de la Région, mais la Ville de Paris s'engage largement dans ce domaine, notamment pour promouvoir l'entrepreneuriat social. C'est le sens du partenariat labellisé « Fabrique à Entreprendre » que la Ville souhaite engager avec l'ensemble des dispositifs soutenus, l'Etat déconcentré, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Le présent projet de délibération rassemble l'ensemble des dispositifs que peut soutenir la Ville au titre de sa compétence communale.

De nombreuses associations sont concernées. Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de :

- L'Association pour le Développement de l'Initiative Locale qui gère des pépinières d'entreprise pour aider des porteurs de projet à créer leur structure ;
- L'association des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire, plus connu sous le nom de CIGALES ; cette association met en lien des épargnants qui souhaitent investir dans des projets à fort impact social.

Je vous propose de soutenir ces projets.

**Mme DAUCHEZ**

Je soutiens ce genre de projet. Je souhaite poser une question sur l'activité des CIGALES : a-t-elle soutenu des projets spécifiques au 14<sup>e</sup> arrondissement ?

**M. LETISSIER**

Je vous avoue que je n'ai pas regardé cela dans le détail. Il faut savoir qu'il s'agit de tout petits montants donnés par les épargnants.

Leur site internet est assez bien fait. Je regarderai et je vous ferai une réponse plus détaillée dans le courant de la semaine.

**Mme DAUCHEZ**

Je vous remercie car ce n'est pas précisé dans les documents qui ont été remis.

**Mme PETIT**

J'invite tous les élus à contacter directement les structures.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 93**

**2018 DAE 70** Subventions (755 000 euros), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

**M. Florentin LETISSIER rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DPE 26**  
**Subventions (161 660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries**

*M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Dans le cadre de sa stratégie « zéro déchet », la Ville de Paris soutient le réemploi et la réparation des objets. Cette stratégie repose sur le développement de ressourceries et de recycleries sur le territoire parisien.

L'objectif de la mandature est de doter chaque arrondissement d'au moins une ressourcerie ou une recyclerie.

Dans le 14<sup>e</sup>, nous avons deux belles ressourceries :

- La Ressourcerie Créative, située sur le site des Grands Voisins ;
- La Table des Matières, ressourcerie culturelle.

Cette délibération propose de soutenir plusieurs projets de ressourceries, et, dans le 14<sup>e</sup> :

- Une subvention de 15 960 euros pour la Ressourcerie Créative ;
- Une subvention de 3 990 euros pour la Table des Matières.

Nous pouvons nous féliciter de l'existence de ces structures dans notre arrondissement ; nous avons beaucoup travaillé pour qu'elles puissent se développer et être au service des habitantes et des habitants du 14<sup>e</sup>.

---

**DÉLIBÉRATION N° 94**

**2018 DPE 26** Subventions (161 660 euros) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries

**M. Florentin LETISSIER rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DDCT 81**  
**Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10<sup>e</sup>-11e-20<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Je ne vous présente plus le principe des accorderies, qui est désormais bien rentré dans les mœurs. Ce principe d'échange de services nous vient du Québec.

Nous avons la chance d'avoir une très belle accorderie dans le 14<sup>e</sup>, portée depuis fin 2012 par la régie de quartier Flora Tristan, et qui s'est autonomisée en novembre 2017, avec la création de l'accorderie Paris Sud, qui a en même temps obtenu l'agrément d'espaces de vie sociale de la CAF.

Pour soutenir les nombreux projets de cette accorderie très dynamique, notamment dans le domaine de la culture, je vous propose de lui attribuer une subvention de 20 000 euros.

---

## DÉLIBÉRATION N° 95

**2018 DDCT 81** Subventions (80 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>-20<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DDCT 11**

**Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (15 000 euros) à huit associations œuvrant dans le 14<sup>e</sup> dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville**

**- Projet de délibération 2018 DDCT 78**

**Subventions (116 000 euros) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018**

**- Projet de délibération 2018 DAC 273**

**Subventions (4 500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le 14<sup>e</sup>**

**- Projet de délibération 2018 DJS 172**

**Subventions (5 000 euros) aux associations de jeunesse Carrefour 14 et Dislexic and Co (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Je vous propose de regrouper plusieurs subventions ; en effet plusieurs projets se retrouvent dans le cadre des financements politique de la Ville : la DDCT 11, la DDCT 78, la DAC 273 et la DJS 172.

- L'association Carrefour 14 pour deux projets : l'organisation du festival « Quartiers en culture » et « Rentrée partagée 14<sup>e</sup> », qui accueille des publics en formation linguistique et les oriente vers les associations les plus adaptées à leurs besoins. La subvention est de 2 000 euros pour la DDCT 11.

- Dislexic and co, pour une série d'activités culturelles en direction des jeunes ; elle travaille sur les media audio-visuels, les réseaux sociaux, et sur l'univers numérique. La subvention est de 2 000 euros pour la DDCT 11, de 1 000 euros pour la DAC 273, de 2 000 euros pour la DJS 172 ;

- La Ressourcerie créative : 2 000 euros pour son programme « Hors les murs », qu'elle met en place dans les quartiers politique de la Ville. Une fois par trimestre, la ressourcerie organise au sein du quartier Cité Blanche un événement autour du réemploi, afin de montrer que les déchets des uns font les richesses des autres. Nous avons déjà mené cette action avec Paris Habitat, et elle avait très bien fonctionné. Il y aura également une fête de la récup ;

- L'Association Léo Lagrange pour le centre socio-culturel Noguès, pour les quatre fêtes de quartier qui rencontrent toujours un grand succès, que ce soient des repas participatifs, des moments festifs à la fin de l'année scolaire, ou à Noël. La subvention est de 2 000 euros ;

- L'Association Mains agiles, pour son projet Ateliers nomades créatifs, qui permet de créer du lien social dans le quartier, en lien avec les écoles, les EHPAD et les épiceries solidaires. La subvention est de 1 500 euros ;

- L'Association « Régie de quartier- Flora Tristan », pour son projet sur la rue Prévost-Paradol, où un comité s'est mis en place et propose régulièrement des événements. La subvention est de 2 000 euros sur la DDCT 11 et de 5 000 euros sur la DDCT 78 ;

- L'Association « Relief », pour son projet chartes de bon voisinage, qui travaille en collaboration avec les bailleurs Paris Habitat et la RIVP ; la subvention est de 2 000 euros ;

- L'association « Œuvre Participative », qui propose d'animer des ateliers de création culturelle participative (mosaïque et peinture au sol). La subvention est de 1 500 euros ;

Pour votre information, une subvention de 2 750 euros pour l'association « Florimont » et une subvention de 2 500 euros pour le Réseau « Môm'Artres » feront l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs, qui passera lors d'une prochaine délibération.

Pour la DDCT 78, je complète avec « Études et Chantiers Ile-de-France », pour un chantier mené avec des jeunes sur la dalle Lichtenberger, dans le cadre du projet du square de la biodiversité. Cette subvention est de 4 000 euros.

Pour la DAC 273, je complète avec la « Compagnie l'Artisanie », pour son projet « Contes et traditions orales », qui s'inscrit notamment dans le cadre des ateliers sociolinguistiques menés au centre socioculturel Maurice Noguès. La subvention est de 1 500 euros. Par ailleurs, l'association Parcours soutient tout ce qui concerne la création audio-visuelle, la production, diffusion et le soutien de projets culturels. Il s'agit d'ateliers d'initiation aux outils vidéo et d'éducation à l'image, notamment avec le foyer Gergovie. Des événements sont également organisés autour du cinéma tout au long de l'année. La subvention est de 1 000 euros ; elle sera complétée par mon collègue Nicolas Liebault.

Il me reste à compléter la DJS 172, avec « Carrefour 14 » pour l'action « Accueil Jeunes » menée depuis plusieurs années. Une cinquantaine de jeunes du quartier Porte de Vanves et Didot sont accompagnés les mercredis et pendant les vacances scolaires pour la réalisation de leurs projets de loisirs.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir sur ces délibérations ?

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 96**

**2018 DDCT 11** Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (15 000 euros) à huit associations œuvrant dans le 14<sup>e</sup> dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 97**

**2018 DDCT 78** Subventions (116 000 euros) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

### DÉLIBÉRATION N° 98

**2018 DAC 273** Subventions (4 500 euros) aux associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le 14<sup>e</sup>

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

### DÉLIBÉRATION N° 99

**2018 DJS 172** Subventions (5 000 euros) aux associations de jeunesse Carrefour 14 et « Dislexic and Co » (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DAC 317**  
**Subventions (6 000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12<sup>e</sup>)**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention dans le cadre du soutien aux enseignements artistiques pour l'association « L'Apprenti Musicien », dont le siège social est dans le 12<sup>e</sup> mais qui a un local et des activités dans le 14<sup>e</sup>.

Cette association s'appuie sur la méthode Suzuki, permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. L'école continue à augmenter son nombre d'élèves chaque année (plus 30 % en 2018). Ils interviennent dans les maisons de retraite, notamment celle située boulevard Brune.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention de 6 000 euros.

---

### DÉLIBÉRATION N° 100

**2018 DAC 317** Subventions (6 000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DJS 173**  
**Subvention (2 000 euros) à l'association Les Jardins Numériques (13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros pour soutenir les projets de l'association « les Jardins numériques » qui œuvre dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> depuis de nombreuses années. Ce projet, que nous avons soutenu les années précédentes, permet d'accompagner autrement les jeunes dans la pratique des jeux vidéo, en favorisant des moments collectifs et en ayant une démarche éducative et citoyenne. L'idée est également de sensibiliser les jeunes aux métiers autour des jeux vidéo et de leur apporter un autre regard sur cet univers.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention de 2 000 euros.

---

**DÉLIBÉRATION N° 101**

**2018 DJS 173** Subvention (2 000 euros) à l'association Les Jardins Numériques (13<sup>e</sup>-14<sup>e</sup>).

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAE 55**  
**Subvention (6 000 euros) à l'association A Tout Atout (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD*

**Mme POURTAUD**

Vous connaissez tous l'association « A Tout Atout », dont la principale activité est l'organisation du Salon « Céramique 14 ». Il tiendra sa 15<sup>ème</sup> édition à la mairie annexe du 3 au 7 octobre 2018.

Chaque année, il permet d'accueillir une trentaine d'artistes créateurs de céramique d'art, venant de toute la France et souvent d'un pays invité. Ce salon rencontre une très large adhésion du public. Il est d'ailleurs le seul dans sa catégorie à Paris. Une des preuves de sa qualité et de sa réussite est le soutien renouvelé de sponsors, dont les Ateliers d'Art de France.

Je voudrais profiter de cette délibération pour rendre hommage à l'équipe de bénévoles, en particulier à Nadine Thomas, la présidente fondatrice, qui travaille toute l'année pour assurer la sélection des artistes et monter ce salon.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention de 6 000 euros et je vous donne rendez-vous du 3 au 7 octobre.

---

## DÉLIBÉRATION N ° 102

2018 DAE 55 Subvention (6 000 euros) à l'association A Tout Atout (14<sup>e</sup>)

**Mme Danièle POURTAUD rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

### - Projet de délibération 2018 DJS 64

Subventions (286 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

Il nous est demandé ce soir d'accorder des subventions à des associations sportives importantes de l'arrondissement, dans diverses disciplines. Ces associations signent avec nos services des conventions d'objectifs sur le sport éducatif, la féminisation de la pratique, l'intégration des personnes handicapées, et les stages dans le cadre de « Paris Sport Vacances ».

Voici les subventions proposées :

- « Gassendiana » (propose la gymnastique féminine et gymnastique d'entretien) pour 9 500 euros ;
- « Basket Paris 14 » (propose la pratique du Basket-ball) pour 8 000 euros ; cette association très dynamique compte près de 650 adhérents. Il s'agit du plus important club de basket de France ;
- « Roc 14 » pour 10 000 euros ; elle pratique l'escalade à des prix très modiques au gymnase Alice Milliat ;
- « En Avant Paris » pour 21 000 euros. Cette association compte 1 500 adhérents ;
- « Paris Alésia F.C. » (propose la pratique du Football) pour 53 000 euros ;
- « Jeunesse Athlétique Montrouge » (club omnisport) pour 35 000 euros ;
- « Femina Sports » (propose le Tennis, la Natation et la Gymnastique) pour 55 000 euros ;
- « Club Athlétique de Paris » (propose la pratique du Football) pour 95 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir accepter le soutien à ces associations.

---

## DÉLIBÉRATION N ° 103

2018 DJS 64 Subventions (286 500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)

**M. Amine BOUABBAS rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DLH 14**

**Location d'un volume dépendant d'une emprise Porte de Vanves - angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14<sup>e</sup>) à la RIVP - Déclassement du domaine public et bail emphytéotique**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

La délibération prévoit de mettre en place un bail emphytéotique entre la Ville de Paris et la RIVP afin de construire une résidence pour jeunes travailleurs de 100 logements sociaux en PLAI sur la dalle du périphérique, entre la Porte de Vanves et la Porte Brancion.

Je vous remercie de bien vouloir accepter la signature de ce bail emphytéotique de 55 ans pour un loyer capitalisé de 10 000 euros.

---

**DÉLIBÉRATION N° 104**

**2018 DLH 14** Location d'un volume dépendant d'une emprise Porte de Vanves - angle rues Julia Bartet et Claude Garamond (14<sup>e</sup>) à la RIVP - Déclassement du domaine public et bail emphytéotique

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DDCT 110**

**Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil**

*Rapporteur : M. Hermano SANCHES RUIVO*

**M. SANCHES RUIVO**

Cette délibération est la deuxième phase de ce travail au niveau parisien sur la citoyenneté européenne. Il s'agit de « Include », qui faisait un travail important au niveau de Paris, afin de trouver les meilleures façons d'informer, d'être au plus proche des ressortissants européens qui vivent dans notre ville et qui, au regard des chiffres ne sont pas si participatifs que cela. « Include » a notamment produit le Conseil parisien des européens. « APProach » est la phase deux, qui utilise l'expérience que nous développons sur Paris et va chercher des expériences dans d'autres villes européennes. Plusieurs pays participent, de façon à ce que nous allions tous plus loin, dans un espace-temps relativement court pour produire des outils et porter l'information auprès des citoyens européens. L'accès au droit que cette Europe leur donne n'est parfois pas assez conséquent.

Je voudrais citer les pays ; il ne s'agit pas seulement de grandes villes mais de villes qui ont des expériences spécifiques sur le nombre de nationalités qui y vivent. Tout cela est coordonné par une association européenne basée à Rome. Ce sont des partenariats avec les villes d'Etterbeek (Belgique), Milan (Italie), Lisbonne (Portugal), Nea Smyrni (Grèce), Vejle (Danemark).

Pour la mise en œuvre concrète des choses que nous aurons à mettre en place entre 2018 et 2019, une application sera lancée en vue de faciliter l'accès à l'information.

Je n'en dis pas beaucoup plus mais je suis assez enthousiaste et je vous propose de voter cette délibération.

---



## DÉLIBÉRATION N° 105

**2018 DDCT 110** Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil

**M. Hermano SANCHES RUIVO** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je passe la parole à Élisabeth GUY-DUBOIS.

**Mme GUY-DUBOIS**

Je donne la parole à Nicolas LIEBAULT pour la délibération DDCT 40.

**- Projet de délibération 2018 DDCT 40**

**Subventions (55 500 euros) à 8 associations, et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales.**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Il s'agit d'un ensemble de subventions à des associations pour des projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants. Nous vous proposons de subventionner deux projets de l'association « Parcours » dont parlait Mme Tonolli tout à l'heure :

- Le projet « Invisibles aventuriers », qui consiste en ateliers d'art plastique et d'écriture hebdomadaires dans le foyer Gergovie, notamment en vue de la constitution d'une fresque mobile à présenter dans les espaces publics du 14<sup>e</sup>. Il vise également à organiser des sorties culturelles et artistiques pour les résidents du foyer Gergovie. La subvention est de 2 000 euros ;

- Le projet « Le cinéma frappe à ta porte ». La subvention est de 4 000 euros. Ce projet consiste à organiser un ciné-foyer dans le foyer Gergovie, co-construit avec les résidents du foyer et les habitants du quartier. Ils décident eux-mêmes du thème, ils filment eux-mêmes, puis il y a des restitutions. Tout cela nécessite du matériel de tournage et du matériel vidéo. Ce projet a lieu de janvier à décembre 2018.

---

## DÉLIBÉRATION N° 106

**2018 DDCT 40** Subventions (55 500 euros) à 8 associations, et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales.

**M. Nicolas LIEBAULT** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DDCT 42**  
**Subvention (222 661 euros) à 28 associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Cette délibération touche à l'intégration des résidents non communautaires, par des actions linguistiques spécifiques. Cela concerne trois associations :

- « Compagnie l'Artisanerie », qui mêle marionnettes et littérature, notamment avec une collecte de rêves, à la fois d'élèves d'écoles élémentaires et d'adultes. Le résultat de cette collecte donne lieu à une mise en scène théâtrale qui aura lieu à l'école Alésia ;

- « Réseau des acteurs de la dynamique ASL ». L'objectif, orienté vers les femmes ayant des enfants en bas âge, vise à organiser des ateliers qui mêlent l'initiation à la langue française et des questions de santé et de nutrition. Ce projet est subventionné à hauteur de 2 500 euros ;

- « Carrefour 14 » (Centre social et culturel Didot) ; cette initiative est partagée avec les autres associations qui donnent des cours d'apprentissage du français. L'idée est de faire une rentrée partagée entre les cinq associations du territoire qui traitent de ces thématiques. En effet, on s'est aperçu qu'il existait souvent des listes d'attente gérées individuellement par les différentes associations sans concertation. Une liste d'attente commune sera donc créée, et en cours d'année, des échanges se feront entre les associations afin de mieux coordonner l'apprentissage du français dans l'arrondissement. La subvention est de 3 000 euros.

---

### DÉLIBÉRATION N° 107

**2018 DDCT 42 Subvention (222 661 euros) à 28 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires**

**M. Nicolas LIEBAULT rapporteur**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DASES 83-G**  
**Subventions (1 025 084 euros) à 5 associations (Aurore, CASP, Equipes d'amitié, Centre COROT et foyer Jorbalan pour 6 centres d'hébergement et 2 résidences sociales. Avenants et conventions**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Nous ne voterons pas cette délibération car elle relève du Conseil départemental. Il s'agit de subventionner le centre d'hébergement de stabilisation « La Maison relais du cœur » qui a un site dans le 14<sup>e</sup> arrondissement au 72 avenue Denfert Rochereau (le Hameau) ; ce site dispose de 25 places réparties en six appartements, pour des femmes dont l'insertion est plus avancée et qui travaillent. En 2017, 82 personnes y ont été hébergées.

Il est proposé une subvention de fonctionnement de 76 000 euros.

J'en profite pour faire une annonce qui concerne les femmes en errance : la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement a conclu un partenariat avec l'association « Règles élémentaires » qui collecte des produits d'hygiène intime pour les femmes à la rue. Nous allons mettre en place dans le hall de la mairie d'arrondissement une boîte à dons, qui sera inaugurée lundi prochain à 18h30. Les produits

d'hygiène intime collectés seront ensuite redistribués par des associations aux femmes qui sont à la rue et qui ont des difficultés à accéder à ces produits essentiels.

**- Projet de délibération 2018 DASES 115-G**

**Subventions (655 201 euros) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions et avenants**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Il s'agit d'une association générale pour l'aide alimentaire. Nous sommes concernés par le site du 30 rue de Gergovie des Restaurants du cœur. Cette subvention de fonctionnement concerne la fourniture de colis alimentaires pour les personnes à la rue. Nous avons déjà subventionné ce site en 2016 (subvention d'investissement de 45 000 euros) pour des travaux d'aménagement et d'agrandissement. Cela participe de l'action en termes de l'accès à l'aide alimentaire. La subvention concerne l'inter-campagne et la campagne d'hiver de l'association. Pour l'exercice 2017-2018, les Restos du Cœur ont délivré 1 747 973 équivalents repas à Paris.

**- Projet de délibération 2018 DASES 130-G**

**Subventions (66 000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Il s'agit d'une subvention de 20 000 euros à la Fédération du Secours populaire du département de Paris, qui possède une dizaine d'antennes dans la capitale, dont une est située dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Elle effectue des permanences au Château Ouvrier, place Marcel Paul. Ses activités sont assez variées : colis alimentaires, permanences pour les familles, organisation de bus à la mer, sorties culturelles. C'est un ensemble d'actions à soutenir sur le plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique.

**- Projet de délibération 2018 DASES 147-G**

**Subvention de (487 944 euros) à l'association Notre Dame de Bon Secours pour le fonctionnement du Dispositif Lieu de Mise à l'Abri 14 (LIMA14)**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Il s'agit de reconduire pour un an l'expérience qui existe depuis 18 mois de création d'un lieu de mise à l'abri, le « LIMA 14 », située sur le site de Notre-Dame de Bon Secours, rue des Plantes ; d'une capacité de 25 places, son objectif est de récupérer les familles et les femmes isolées à la rue sur l'ensemble de la Ville de Paris, afin de les héberger une nuit, le temps de leur trouver un hébergement plus pérenne. L'association « Notre-Dame de Bon Secours » met à disposition des locaux, en partenariat avec

« Coallia ». Entre les mois de mars 2017 et mars 2018, 7 837 personnes dont 3 657 adultes et 4 180 enfants sont passées par le « LIMA 14 ». Après avoir passé la nuit, ces personnes rencontrent un travailleur social qui les oriente vers diverses prises en charge d'hébergement.

La subvention est de 487 944 euros pour ces associations.

\*\*\*\*\*

## Question Écrite à la Maire de Paris

\*\*\*\*\*

### Q14 2018 03 Question Écrite à la Maire de Paris déposée par le groupe PCF Concernant les conditions de travail des agents du musée des Catacombes

**Mme CHEVALIER**

Considérant que l'établissement public « Paris Musées » réunit désormais les 14 musées municipaux et les services mutualisés en charge de la gestion, de la production des expositions et des événements culturels, dont la gestion du site « les Catacombes » ;

Considérant que les agents travaillant aux « Catacombes » sont affectés à l'accueil des visiteurs, la vente des billets, l'inspection des sacs ou encore la surveillance des galeries, et travaillent sur un site sensible, accueillant 550 000 visiteurs annuels, sa particularité est qu'il est souterrain, ces agents touchent une prime, dite « ossuaire », de 60 euros mois, qui n'est pas révisée depuis plusieurs années ;

Considérant que ces agents demandent la réévaluation de la dite prime à hauteur de 200 euros par mois, pour tenir compte des heures passées sous terre, ainsi que des problèmes de sous-effectifs que les Catacombes partagent avec d'autres musées parisiens ;

Considérant la détérioration des conditions de travail, le manque d'effectifs et les défaillances en termes de sécurité dans le cadre de Vigipirate, ainsi que la gestion de files d'attente toujours imposantes, le personnel de ce site mène un mouvement de grève ;

Considérant que des négociations sont en cours entre Paris Musées, et les représentants du personnel ;

Sur proposition du groupe PCF, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> demande à Mme La Maire de Paris, ainsi qu'à son premier adjoint en charge de la Culture Mr Bruno Julliard, Président du Conseil d'Administration de Paris-Musées, d'informer le Conseil d'arrondissement des discussions en cours et de garantir que toute l'attention nécessaire soit apportée aux revendications du personnel des Catacombes.

**Mme PETIT**

Je voulais savoir si quelqu'un souhaitait prendre la parole dans le public.

**Mme SIMON**

Je m'appelle Michèle Simon, je suis les gens des Catacombes depuis le début de la grève, le 3 mai. Je relève une petite erreur dans les propos de Mme Chevalier : il n'y a pas de négociations ouvertes entre la mairie de Paris et les grévistes des Catacombes, qui travaillent dans des conditions absolument scandaleuses. Ils ont décidé spontanément d'une grève à 100 %, ont fait appel aux syndicats et ont été soutenus par certains mais pas par d'autres.

Paris Musées a rencontré trois fois les grévistes sans aucun résultat ni proposition. La demande des grévistes des Catacombes a fait l'objet d'une lettre ouverte à certains d'entre vous, sans aucune réponse.

Leur demande est très simple :

L'ouverture des négociations, pour une augmentation de la prime ossuaire de 60 à 200 euros, en raison du travail souterrain, dans des conditions désastreuses pour leur santé. De plus certains ont été vacataires pendant des années. Cette prime n'a pas été augmentée depuis 20 ans ;

Le passage de 10 à 20 salariés par équipe (une équipe le matin, une le soir) ; leur salaire est de 1 200 euros par mois (quand ils sont titulaires).

Ce mouvement est totalement spontané, et comme ils le disent si bien dans tous les rassemblements : les Catacombes ne lâcheront pas.

Une tentative de contournement de leurs revendications a été faite par une organisation qui a signé une espèce de protocole de sortie de grève ; ils ont refusé de se rendre à cette délégation.

Ils ont été rejoints par le Petit Palais et par la Crypte archéologique.

Notre demande est simple, nous l'avons exprimée par une lettre ouverte à Madame Hidalgo : ouvrez les négociations avec les grévistes et avec les deux syndicats qui sont dans la bagarre, Sud et la CGT.

**Mme PETIT**

Message reçu.

**Mme CARRERE-GEE**

Il me semble que la formulation de cette question est tout à fait raisonnable ; en effet, il est demandé à la Maire de Paris d'accorder son attention à ce long conflit.

Je ne connais pas la situation particulière des personnes qui travaillent aux Catacombes ; je sais comme tout le monde que leurs conditions de travail sont difficiles. Un conflit social qui dure plus de trois semaines sans que des négociations soient ouvertes n'est pas raisonnable.

Nous nous associons à la question qui vient d'être posée.

**M. LETISSIER**

Nous nous associons à la démarche de cette question déposée par le groupe communiste. Rappelons que la question de la pénibilité du travail est un des grands enjeux de notre modèle de protection sociale et du monde du travail en général. Si ces agents ont des conditions de travail particulièrement difficiles, elles doivent être reconnues et ils doivent avoir une récompense à juste valeur. Quand on apprend que cette prime n'a pas été révisée depuis plusieurs années, quand on connaît l'évolution du coût de la vie, cela semble scandaleux. Les négociations doivent être ouvertes. En tant qu'élus parisiens, nous devons être vigilants et veiller à un dialogue social qui aboutisse à de vraies revalorisations pour les salariés.

**Mme TONOLLI**

Bien évidemment, nous nous associons aux demandes des agents des Catacombes, que j'ai eu l'occasion de recevoir vendredi dernier. Nous avons pu échanger sur leurs demandes qui portent sur deux sujets :

- La question des sous-effectifs, les agents m'ayant fait part des problématiques auxquelles ils étaient confrontés : une seule personne se trouve parfois à gérer la file d'attente qui peut être très longue. Il faut accueillir les personnes, gérer des personnes âgées, des poussettes... tout cela est compliqué pour un seul agent.
- La question de la pénibilité : travailler dans un sous-sol très humide pendant plusieurs heures d'affilée est très difficile.

Nous ne pouvons qu'entendre cette demande de réévaluation de la prime. Nous avons recueilli l'ensemble de leurs revendications et je me suis engagée avec la Maire du 14<sup>e</sup> à interpeller directement Bruno Julliard à ce sujet pour que les négociations puissent s'ouvrir très rapidement et aboutir favorablement.

## **M. AZIERE**

Je voulais dire à mon tour que nous nous associerons à ce vœu. Je m'en tiens à sa rédaction par le Groupe communiste. Je le voterai d'autant plus avec attention que j'ai le sentiment que la mairie de Paris est sourde à un certain nombre de revendications sociales. Je voudrais associer les salariés de Velib ; certes, la mairie de Paris n'est pas en ligne directe dans les négociations mais elle refuse depuis le début du conflit de jouer un rôle de médiateur, alors qu'elle pourrait le faire par le biais du syndicat Vélib, et plus directement par la responsabilité qu'elle a dans la situation où se trouve Vélib.

## **M. CHERKI**

Je ne voulais pas intervenir mais la dernière intervention me fait réagir ; vous avez raison, M. Azière, le rôle d'une collectivité est de dialoguer avec les salariés et leurs organisations pour voir si une issue positive au conflit peut être trouvée. En ce sens, cette question écrite présentée par nos collègues est bienvenue car elle permet l'expression collective du Conseil d'arrondissement. Ce sont des préoccupations légitimes que l'exécutif a déjà relayées.

Je suis surpris de votre intervention, M. Azière, pour deux raisons : vous êtes président d'un groupe politique, qui fait partie de la majorité nationale au Parlement.

## **M. AZIERE**

Le Modem n'est pas dans la majorité présidentielle.

## **M. CHERKI**

Le Modem n'est pas dans la majorité présidentielle ? L'UDI et le Modem, vos deux formations politiques, à moins que vous ne soyez dans l'opposition à votre propre direction, font partie de la majorité présidentielle. Je vais vous rappeler deux faits : c'est le gouvernement qui décide de l'augmentation du point d'indice, ce qui a un impact très concret sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La Ville de Paris est tenue d'appliquer cette augmentation du point d'indice. C'est toujours mieux que les primes car cela rentre dans le calcul de la retraite. Il serait tout à fait loisible, si vous étiez cohérent, M. Azière, de demander au gouvernement de revaloriser le point d'indice. Je n'ai pas cru comprendre que c'était la direction que prenaient l'actuel ministre de la fonction publique et le Premier ministre.

Deuxième élément : on ne peut avoir à la fois avoir un gouvernement qui demande aux budgets des collectivités locales de ne pas dépasser 1,2 % de leurs dépenses de fonctionnement (dont fait partie la masse salariale) et soutenir cette démarche au niveau national ; vous savez qu'il y a une croissance mécanique de la masse salariale. Les marges de manœuvre pour revaloriser les traitements des agents des collectivités vont être très faibles. Si vous tenez absolument à ce que les traitements des agents de la Ville de Paris soient revalorisés, commencez par combattre le projet absurde qui veut contingenter la croissance des crédits de fonctionnement des collectivités territoriales. Le gouvernement fait un chantage puisqu'il conditionne l'application de tout ou partie de la dotation générale de fonctionnement (c'est-à-dire l'argent de l'Etat reversé aux collectivités locales) à la signature de ces contrats.

## **Mme PETIT**

Revenons au sujet des Catacombes.

Lorsque le Groupe communiste a présenté ce projet pour que le Conseil d'arrondissement prenne position et interpelle la Maire de Paris, j'y ai été tout à fait favorable.

Quand on affiche avec fierté le fait que les Catacombes sont l'un des premiers musées parisiens en termes de visiteurs, il faut être attentif, écouter et apporter des réponses concrètes aux agents qui y travaillent, en reconnaissant la spécificité de leur lieu de travail. C'est important pour les personnels qui travaillent aux Catacombes mais aussi pour assurer une attractivité des postes. En effet, en cas de départ à la retraite d'un agent, le recrutement sera difficile sur le poste laissé vacant.

Nous soutenons l'ouverture de ces négociations ; telle est la réponse de notre Conseil. Nous regarderons si nous pourrions être présents lors des prochains rassemblements.

Nous devons voter cette question écrite, dont je remercie à nouveau les auteurs.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 108**

**Q14 2018 03** Question Écrite à la Maire de Paris déposée par le groupe PCF Concernant les conditions de travail des agents du musée des Catacombes

**Mme Catherine CHEVALIER** rapporteure

Article unique : après discussion, la question écrite est adoptée à l'unanimité ;

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

\*\*\*\*\*

### **Questions orales à la Maire d'arrondissement**

\*\*\*\*\*

**Q14 2018 04** Question posée par Mme Carrère-Gee relative à la remise de la médaille de la ville de Paris aux porte-drapeaux

**Mme CARRERE-GEE**

Lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, vous avez déclaré, Madame la Maire, que vous allez remettre la médaille de la Ville de Paris à l'ensemble des porte-drapeaux, ce qui était une excellente initiative. Quelques minutes après, vous avez décoré certains des porte-drapeaux seulement, ce qui a créé un émoi légitime. Pourriez-vous annoncer au Conseil d'arrondissement la date à laquelle les autres porte-drapeaux seront décorés ?

**Mme PETIT**

À chaque commémoration, nous travaillons avec les représentants des associations d'anciens combattants de notre arrondissement pour préparer ces moments de mémoire dans notre arrondissement. Cette idée qui a d'abord été suggérée aux représentants des associations d'anciens combattants par Hermano Sanchez-Ruivo a été reprise, et les représentants de la FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) nous ont soumis une liste de porte-drapeaux afin que nous leur remettions une médaille de la Ville de Paris, ce que nous avons fait lors de la commémoration du 8 mai. Nous nous tenons à la disposition de l'ensemble de ces associations pour voir comment, lors d'une prochaine commémoration, nous pourrions remettre cette médaille à l'ensemble des personnes qui participent à ces moments de mémoire. Nous le construisons avec eux ; nous avons organisé cette première remise de médaille sur la base de ce que nous avaient présenté les associations, notamment la FNACA.

**Q14 2018 05** Question posée par Mme Carrère-Gee relative aux documents des réunions publiques

**Mme CARRERE-GEE**

À l'occasion des réunions publiques qu'organise la municipalité pour échanger sur ses projets (projets d'aménagement divers, travaux, etc), vous présentez - ou vos adjoints- aux participants des documents et présentations. Nous souhaiterions que ces documents et présentations soient systématiquement adressés par mail aux élus de la majorité comme de l'opposition municipale. Dans

de nombreux cas de figure en effet, les élus ne reçoivent aucune information officielle, concernant la tenue de ces réunions et les projets qui y sont présentés. Pourriez-vous, Madame la Maire, adresser aux élus le calendrier de ces réunions ainsi que tout document présenté à ces occasions ?

**Mme PETIT**

C'est une question un peu particulière. Nous ne cachons pas la tenue de réunions publiques ; c'est le meilleur moyen pour avoir le plus de participants. Nous assurons souvent un boitage spécifique quand il s'agit d'un projet concernant un quartier particulier. Nous l'annonçons au maximum par le biais des publications municipales, que ce soit le journal ou le livret des événements. L'agenda des conseils de quartier est envoyé systématiquement, je crois, à l'ensemble des élus, afin que tout le monde soit bien au courant de la programmation des réunions publiques des conseils de quartier et de leur ordre du jour.

Par ailleurs, l'ensemble des réunions est annoncé sur le site internet, compte Twitter et page Facebook de la mairie quelques jours à l'avance, voire une à deux semaines. Je vous invite à vous saisir de ces outils de communication.

Quand nous diffusons très largement la tenue de réunions publiques, nous avons peu l'occasion de voir des élus de l'opposition. S'il s'agit de vous communiquer mon agenda, la réponse est non. S'il agit de communiquer les agendas de mes adjoints, cela leur appartient. Concernant les documents souvent préparés pour ces réunions, nous les finalisons avec les services souvent le jour même et nous essayons de tenir un délai raisonnable pour mettre ces documents en ligne sur le site de la mairie du 14<sup>e</sup>. C'est le cas pour la quasi-totalité des projets ; si certains documents ne sont pas mis en ligne, faite-le nous savoir, et nous ferons une mise à jour. Je ne sais pas quoi vous dire d'autre.

**Mme CARRERE-GEE**

Vous ne savez pas quoi nous dire et vous trouvez la question étonnante ; même si vous trouvez cela étonnant, considérez que ces documents sont des documents administratifs et que vous devez nous les adresser. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous les transmettre. Ce n'est pas très compliqué.

**Mme PETIT**

Ils sont sur le site de la mairie.

**Mme CARRERE-GEE**

Non, Madame la Maire, ils ne sont pas forcément sur le site.

**Mme PETIT**

Donnez-moi des exemples.

**Mme CARRERE-GEE**

J'ai reçu récemment, de la part d'habitants et de commerçants de la rue Didot, un Powerpoint qui leur avait été adressé.

**Mme PETIT**

Il est sur le site internet. Cette réunion était réservée aux commerçants.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous sommes des élus : vous avez à nous donner l'information. Quel est le problème à nous les adresser par mail ?

**Mme PETIT**



Ils sont sur le site, téléchargeable à tout moment par n'importe qui. Nous essayons de garantir un minimum de délai.

**Mme CARRERE-GEE**

Après les réunions.

**Mme PETIT**

En effet, après les réunions ; quand nous discutons, par exemple, du projet de l'avenue du Général Leclerc, nous finalisons avec les services la version qui sera présentée, deux ou trois heures avant le début de la réunion. Quel est le problème ?

**Mme CARRERE-GEE**

Il n'y a pas de problème. Je demande que les informations nous soient adressées par mail.

**Mme PETIT**

Vous pouvez trouver sur le site de la mairie du 14<sup>e</sup> tous les documents qui concernent des projets d'aménagement d'espaces publics, comme les futures réunions de Saint-Vincent-de-Paul.

**Mme CARRERE-GEE**

Pour Saint-Vincent-de-Paul, ce sont souvent les associations qui nous ont donné des documents, ce n'est pas le site de la mairie.

**Mme PETIT**

Nous vous renvoyons le lien, et s'il y a des oublis, dites-le nous.

**Mme CARRERE-GEE**

Je sais taper www. Ne le prenez pas comme ça : nous vous demandons que vous nous envoyiez par mail les documents que vous distribuez aux habitants. Ce n'est pas très compliqué. La mailing liste n'est pas si large.

**M. CHERKI**

Passez à autre chose.

**Mme CARRERE-GEE**

Non, nous ne passons pas à autre chose.

**Mme PETIT**

Nous passons à l'examen des vœux.

\*\*\*\*\*

## Vœux

\*\*\*\*\*

**V14 2018 19 Vœu déposé par les Conseils de quartiers Mouton Duvernet et Montparnasse Raspail pour une concertation avec les habitants avant le début des travaux d'aménagement de la rue Froidevaux**

### **M. HERVIER**

Je voudrais présenter les excuses de notre ami Renaud Lambert, retenu ce soir à la projection de la première séance du festival de cinéma « Les Voisins font leur cinéma ». Il m'a demandé d'être présent ici pour deux.

Ce vœu a été voté en alerte ; nous avons été informés lors de la dernière réunion du conseil de quartier Montparnasse Raspail qui a eu lieu le 10 avril de l'aménagement de la rue Froidevaux.

La rue Froidevaux va faire l'objet d'un réaménagement complet pour y installer une voie cycliste à double-sens, le long du cimetière. À cet effet, toutes les places de stationnement vont y être supprimées.

Je représente à la fois le conseil de quartier Montparnasse Raspail et le conseil de quartier Mouton Duvernet, qui a voté ce vœu sous la même forme que nous ; en ce qui concerne le conseil de quartier Montparnasse Raspail, les habitants y vivant sont peu nombreux, la rue Froidevaux longeant le cimetière.

Supprimer 100 places de stationnement dans un quartier comme celui-là, sans qu'aucune information ne soit faite au préalable nous a paru étonnant et irrespectueux envers les habitants. Ce projet ne date pas d'hier, puisque Denis Moncorgé, membre du conseil, lui-même cycliste militant nous a écrit pour dire que cela avait fait l'objet de multiples réunions et de multiples concertations... mais certainement pas avec les habitants. Les habitants vont découvrir au mois de juin prochain qu'une fois partis en vacances, leur rue allait être transformée et qu'à la rentrée du mois de septembre il n'y aurait plus de places de stationnement.

Nous avons déjà une première réponse à cette alerte : une marche exploratoire est prévue dans deux jours pour pouvoir examiner cela de près et pouvoir en discuter. Arriver à l'échéance du mois de mai pour des travaux qui vont commencer au mois de juillet ne laisse plus de place pour la moindre discussion ni le moindre aménagement. Le diktat est imposé : ce sont les cyclistes qui doivent passer. Pour les possesseurs de voitures, dont ils ont besoin pour aller travailler, la suppression de 100 places de stationnement pose problème.

Le vœu déposé demande qu'une information plus claire soit faite auprès des habitants du quartier.

Les membres du conseil de quartier Montparnasse Raspail émettent le vœu qu'un processus d'information et de concertation soit entrepris au plus tôt avec les riverains et les conseils de quartier, de manière à prendre en compte avec la plus grande attention les modifications ou aménagements aux plans prévus.

Nous espérons qu'il puisse y avoir une solution intermédiaire à la simple application d'une règle décidée indépendamment des habitants, ce qui dénote, je le répète, un manque de respect envers eux.

### **Mme PETIT**

Qui veut intervenir ?

### **M. AZIERE**

J'ai assisté à la réunion de quartier. Je voudrais rappeler que nous sommes tous concernés par la lutte contre la pollution. Dans la plupart des groupes, tout le monde est volontaire pour que la place de la voiture à Paris soit diminuée. Et je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté là-dessus. Ce sont des objectifs que nous soutenons.

Cependant, là où je reste ahuri, c'est de voir qu'à chaque fois qu'il s'agit d'un problème de ce type (cela a été le cas de la piétonisation des voies sur berge, pour l'avenue du Général Leclerc) on a peur de la concertation, on a peur de l'information ; par exemple la concertation avec les maires des communes riveraines de la Ville de Paris pour la circulation, largement modifiée par la piétonisation des voies sur berges. Encore une fois, l'objectif est utile, il est sain, mais toute la phase de concertation et d'information a été bâclée.

En l'occurrence, la demande est simple, comme celle de l'avenue du Général Leclerc. On a l'impression que discuter, c'est mal gouverner. On a l'impression que seule la raison du prince (ou de la maire) peut se faire entendre.

Il est évident, pour la rue Froidevaux que cela va modifier la circulation. De plus, je crois que la pédagogie de la diminution de la place de la voiture à Paris doit prendre son temps d'explication et son temps de conviction. Je ne comprends pas de quoi vous avez peur, Madame la Maire : de parler aux habitants du 14<sup>e</sup> ?

#### **Mme PETIT**

Je n'ai absolument pas peur. Le comparatif Général Leclerc/Froidevaux est plutôt étonnant. Nous n'avons pas peur de parler aux habitants. Nous n'avons pas peur d'assumer clairement nos positions et la réalisation de nos travaux. En ce qui concerne l'avenue du Général Leclerc, nous avons organisé trois réunions publiques avec plus de 400 personnes ; vous ne pouvez pas me dire que j'ai peur.

Je n'entends pas la proposition ; on dit que l'on est pour le vélo et pour la réduction de la place de la voiture, mais on parle de diktat.

Je me souviens de Chantal Merchadou, élue dans ce conseil en début de mandature, qui nous réclamait cet aménagement de la rue Froidevaux. Il se trouve que cette piste cyclable a été travaillée dans le cadre du Plan vélo parisien et que nous avons retardé sa réalisation parce que nous attendions la fin des travaux de la rue Daguerre.

Les conseils de quartier n'ont pas appris les choses en avril 2018 pour une réalisation à l'été 2018. Je ne défends pas à nouveau l'intérêt de cet axe qui rejoint notre politique de développement de pistes cyclables , important en termes de vélo ; son intérêt dépasse les frontières de notre arrondissement.

Les travaux seront réalisés. Nous allons informer les riverains ; nous les écouterons comme nous le faisons depuis 4 ans. Nous ferons un travail d'explication sur les travaux de la rue Froidevaux.

En ce qui concerne les places de stationnement, nous présentons à chaque fois le calcul des ratios places de stationnement/besoins. Que feriez-vous ? Si nous écoutons ce qui est demandé, aucun aménagement pour les vélos ne sera fait.

#### **M. AZIERE**

Personne n'a dit cela.

#### **Mme PETIT**

Nous ferons cet aménagement pour les cyclistes, qui correspond à une boucle très importante du Plan vélo adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2015.

Nous proposons la formulation suivante : « *Sur proposition des membres des conseils de quartier Mouton-Duvernet et Montparnasse-Raspail, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu qu'un processus d'information et de concertation soit entrepris au plus tôt avec les riverains et les conseils de quartier, de manière à prendre en compte avec la plus grande attention les modifications ou aménagements aux plans prévus.* » Je n'ai aucun problème à voter ce vœu puisque

nous allons continuer à écouter ce qui remonte, mais nous présentons nos objectifs de réalisation du Plan vélo.

**M. AZIERE**

Il y a manière et manière.

**Mme CARRERE-GEE**

Vous nous direz où c'est.

**Mme PETIT**

C'est le Plan vélo, Mme Carrère-Gée.  
Vous avez demandé la parole, Mme Carrère-Gée ?

**M. LESAIN**

C'est le conseil de quartier qui demande la parole.

**Mme PETIT**

Je n'avais pas remarqué.

**M. HERVIER**

Non, non, j'écoute et par ce vœu, je me suis exprimé.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 109**

**V14 2018 19** Vœu déposé par les Conseils de quartiers Mouton Duvernet et Montparnasse Raspail pour une concertation avec les habitants avant le début des travaux d'aménagement de la rue Froidevaux

Article unique : après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

**V14 2018 20** Vœu déposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à la traverse Bièvre-Montsouris

**M. LAYRE-CASSOU**

Ce vœu concerne la traverse Bièvre-Montsouris, après celui déposé il y a deux ans.

Le Conseil de Quartier, voyant que le sujet de la Traverse Bièvre-Montsouris est perpétuellement ajourné, laissant un flou persistant quant à son avenir, voudrait rappeler son attachement à ce service d'utilité publique et sociale, concernant directement ses riverains mais pas seulement ;

Considérant le vœu que le Conseil de Quartier avait présenté il y a maintenant deux ans concernant la sauvegarde de « La Traverse » et qui avait été voté à l'unanimité par les élus du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant les différents vœux proposés depuis l'annonce de la volonté de Mme Hidalgo de supprimer «La Traverse» ;

Considérant toutes les actions menées sur les deux dernières années et notamment les pétitions signées par les usagers et riverains. Rappelant que ce service a une vocation sociale dans sa définition notamment pour la facilité de déplacement de personnes dites « fragiles ou présentant des difficultés », personnes âgées, handicapées, femmes enceintes ou déplaçant des poussettes ;

Rappelant qu'elle est, de toutes celles en fonctionnement dans Paris, celle qui répond le plus efficacement à la définition suscitée. Rappelant que « La Traverse » améliore l'accessibilité de certaines zones des différents quartiers traversés soit trop peu desservies soit difficiles d'accès que ce soit en distance ou en dénivelés importants.

Rappelant que l'offre commerciale de certains quartiers n'étant pas suffisante elle permet de pallier ce manque. Considérant que le projet de la candidate Mme Anne Hidalgo, aujourd'hui Maire de Paris a été construit en partie sur les réponses dites sociales et environnementales à apporter aux Parisiens ;

Considérant qu'au moment où Mme la Maire de Paris a laissé entendre son désir de réfléchir à une gratuité des transports publics ;

Considérant les différentes informations concernant une possible condition de financement régional pour le maintien de «La Traverse» ;

Considérant les travaux menés en commun entre différents conseils de quartier du 14<sup>e</sup> et ceux du 13<sup>e</sup>, et les accords trouvés sur le maintien de la Traverse lors de ces travaux ;

Considérant la fréquentation de cette Traverse avec près de 25 000 usagers par mois, alors même que quasi aucune information n'est faite sur la dite Traverse ;

Le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau est évidemment défavorable à la suppression ou à une diminution sensible de ce service pour quelque raison que ce soit, et de ce fait :

- Demande au Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> d'émettre le vœu :
  - D'une part de maintenir le fonctionnement toute l'année et tous les jours du transport en commun « La Traverse Bièvre-Montsouris » ;
  - D'autre part de réaffirmer leur volonté de sauvegarder «La Traverse».
- Demande, enfin, que ce vœu soit défendu par les élus de notre arrondissement, au Conseil de Paris.

### **Mme PETIT**

Merci Monsieur le Président. Je reconnais la lenteur et le manque de clarté de la Ville en termes de réponse, pour apporter aux usagers de cette Traverse une garantie de pérennité dans son fonctionnement. Nous avons toujours porté ce projet avec mon collègue maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, par différents moyens, et je serai ravie de voter ce nouveau vœu. Depuis nos derniers échanges, nous avons transmis au conseil de quartier, suite au vœu adopté en Conseil d'arrondissement, la réponse de l'adjoint à la maire de Paris en charge de cette question. Depuis, les services de la Ville ont été précisément mandatés pour discuter avec Ile-de-France Mobilité (ex-STIF plus RATP) du cofinancement du portage, afin de permettre la pérennité du service actuel de la Traverse, tel qu'il existe depuis sa mise en place.

Ce vœu va peut-être permettre que ce soit dit clairement au Conseil de Paris.

**M. LESAIN**

Ce vœu revient en effet sur un sujet que nous avons débattu maintes fois ici. Il est triste que les conseils de quartier se sentent obligés de revenir sur ce sujet avec des termes encore plus précis. Ce sujet devrait faire consensus dans notre assemblée : tous autour de cette table, et les conseils de quartier avec nous, souhaitons le maintien en l'état actuel du service de la Traverse Bièvre-Montsouris. Nous souhaitons que la Ville de Paris, qui assure ce service, assume ses responsabilités pour le maintenir dans tous les cas de figure.

Le vœu demande à être défendu par les élus d'arrondissement au Conseil de Paris. Madame la Maire, je voudrais qu'au nom du Conseil d'arrondissement, vous déposiez en ces termes ce vœu au Conseil de Paris, de façon à ce qu'il en soit débattu, ce que vous n'avez pas fait sur les vœux précédents. Je vous demande de nous annoncer ce soir que vous allez prendre ce vœu dans les termes choisis par le conseil de quartier, et le présenter tel quel au Conseil de Paris dans deux semaines.

**Mme PETIT**

Je vérifie si le groupe auquel j'appartiens est d'accord pour que je le dépose ; sinon, je le déposerai en mon nom propre.

**M. AZIERE**

Sinon, Madame la Maire, je pourrai le déposer au nom du mien. Si vous voulez le cosigner avec moi, j'en serai ravi.

**Mme PETIT**

Nous trouverons les moyens pour qu'il soit déposé par différents groupes.

**M. AZIERE**

Et en termes identiques.

**Mme PETIT**

Tout à fait.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 110**

**V14 2018 20 Vœu déposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à la traverse Bièvre-Montsouris**

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

---

**V14 2018 21 Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier, Florentin Letissier et les élus de la majorité municipale, relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques**

**Mme CHEVALIER**

Considérant que l'exécutif municipal veut externaliser le service du ménage, effectué actuellement par des agents municipaux dans des bibliothèques de la Ville ;

Considérant que dix-sept bibliothèques sont concernées par ce changement, dont la bibliothèque Aimé Césaire dans le 14<sup>e</sup> ;

Considérant que cette décision a été prise sans que le dialogue social n'aille jusqu'au bout, notamment au sein du Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Direction des Affaires Culturelles;

Considérant que les bibliothèques sont inscrites à l'inventaire des équipements de proximité géré par les mairies d'arrondissement ;

Considérant qu'à ce titre, les maires d'arrondissement, ordonnateur des dépenses de l'Etat Spécial d'Arrondissement, n'ont pas été informés, ni consultés ;

Considérant la mise en place du label QualiParis dont la propreté et le confort, font partie intégrante.

Considérant que la privatisation va à son rencontre ;

Considérant que dans les bibliothèques où le ménage est externalisé, les agents sont très maltraités, mal équipés et surtout trop peu nombreux. Ils doivent intervenir vite et sur plusieurs sites ;

Considérant que les économies budgétaires priment encore sur le service public rendu aux usagers, puisqu'il est détérioré au lieu d'être amélioré ;

Considérant que derrière le service public, ce sont des femmes et des hommes qui sont concernés ; et que privatisation va souvent avec réduction des effectifs (par exemple avec le non remplacement en cas de départ à la retraite) ;

Considérant que depuis le début de la mandature de nombreux conflits sont intervenus avec différentes sociétés de nettoyage comme OMS ou TFN qui nous ont fait découvrir leurs pratiques d'un autre âge ;

Considérant qu'une ville comme Paris doit promouvoir le respect des salariés et du Code du travail et doit garantir l'emploi public ;

Sur proposition de Carine Petit, Catherine Chevalier Florentin Letissier et les élus de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> émet le vœu que :

- La Ville de Paris revienne sur sa décision d'externalisation de la fonction de nettoyage au sein des bibliothèques de la Ville ;
- Le service du ménage dans les bibliothèques soit assuré par des agents municipaux, assurant la qualité du service rendu ;
- Le maintien d'un vrai service public de nettoyage des équipements adapté aux besoins de tous les services de la Ville en lien avec les mairies d'arrondissement chargées de l'entretien des équipements de proximité.

#### **Mme POLSKI**

Je vais m'abstenir sur ce vœu car un travail a été fait depuis un certain temps par l'exécutif municipal ; l'objet de cette réorganisation était notamment de lutter contre l'isolement au travail, d'améliorer les conditions de travail, d'améliorer l'encadrement des agents. Aucune suppression d'emploi n'a été effectuée, une réorganisation des services a été faite en interne. Quand vous parlez de suppression d'emplois, je ne sais pas de quoi vous parlez.

Christophe Girard l'a annoncé ; des discussions peuvent être menées. Chaque agent a été vu par la direction et ont été associés au fait de leur trouver un poste ailleurs.

Que les discussions continuent me paraît légitime, mais je ne peux pas voter un tel vœu.

#### **Mme CARRERE-GEE**

Nous allons nous abstenir ; nous sommes en effet mal à l'aise sur ce vœu. S'il comporte des préoccupations fondées sur le maintien de la qualité et sur la défense du service public, il contient

également des considérations « à la serpe », qui disent que le privé, c'est mal, que les agents sont maltraités. Je suis très mal à l'aise avec la rédaction de ce vœu.

#### **M. AZIERE**

Ma position est la même ; encore une fois, le vœu procède par généralisation, voire par généralités, en associant automatiquement la privatisation à une réduction d'effectifs. Il ne faut pas avoir d'œillères sur le plan économique ; ce n'est pas l'idéologie qui doit primer.

Je ne m'étonne pas que dans ce cas précis, le dialogue social n'ait pas été jusqu'au bout ; j'ai déjà dit quel était l'esprit du dialogue dans la conduite des affaires de la Ville, en particulier dans les conflits sociaux.

Par principe, je suis plutôt favorable au partenariat public-privé sur le plan économique ; il peut produire d'excellents résultats. Il peut en produire de très mauvais ; cela a été le cas pour l'externalisation du contrôle du stationnement payant. Nous avons découvert la face noire de l'externalisation.

Il appartient à la gouvernance de la mairie de Paris et à la Maire de Paris d'exercer dans le cadre de ces marchés le contrôle et la pression suffisants sur les bénéficiaires de ces marchés, les sociétés OMS et TFN. C'est le rôle du donneur d'ordre de faire exécuter les marchés tel qu'il a décidé de les attribuer. Cela permet d'éviter tout inconvénient.

#### **Mme PETIT**

Je vais ajouter quelques éléments : les bibliothèques sont rattachées à l'inventaire des mairies d'arrondissement et il se trouve que les prestations nécessaires au bon fonctionnement et au bon entretien des équipements municipaux sont réglées sur l'état spécial.

Je rappelle que pour les crèches, la Ville a souhaité externaliser mais elle est revenue en arrière ; parce que la qualité du service était dégradée.

Par ailleurs, la Ville de Paris dit aujourd'hui qu'elle n'a pas retenu le moins-disant ; cependant les clauses de révision annuelle des prix de ce marché sont toujours exorbitantes, parce que la Ville de Paris passe un marché global, pour des équipements transférés à l'inventaire des états spéciaux des arrondissements, sans même nous avoir consultés. Quand on est ordonnateur de dépenses, on est ordonnateur jusqu'au bout. Nous ne sommes pas seulement des maires d'arrondissement qui payons sans même avoir défini le cahier des charges de la commande publique. Si nous avions eu cette discussion avec la Ville sur l'externalisation, nous aurions fait part d'expériences malheureuses en termes de qualité d'entretien des bâtiments et des équipements publics municipaux.

Je pense qu'il existe des solutions alternatives à des marchés passés avec des entreprises de nettoyage. Il faut se poser des questions concrètes : où habitent les personnes qui vont faire le ménage dans ces crèches ? Elles doivent peut-être faire une heure et demie de transport en commun ; je n'en sais rien, mais nous aurions bien voulu poser cette question et avoir à ce sujet des échanges avec l'exécutif et les directions qui ont pris cette décision sans même demander l'avis de ceux qui payent ce service d'entretien. Il est possible de faire autrement.

#### **M. LESAIN**

J'en conclus que ce que vous dites est différent de ce que vous écrivez dans le vœu que vous présentez. Le vœu que vous présentez refuse la privatisation, mais par ailleurs, vous expliquez que la Ville de Paris n'est pas capable de rédiger correctement un cahier des charges qui donne des obligations à un prestataire.

#### **Mme PETIT**

Je n'ai pas dit cela.



**M. LESAIN**

Vous pourriez proposer un vœu pour demander que la Ville de Paris renforce son service des marchés publics pour être capable de passer des marchés avec des règles de marchés publics, qui correspondent beaucoup mieux à ses besoins. C'est ce que vous expliquez : que la Ville de Paris ne sait pas écrire un cahier des charges pour des prestations de ménage.

**Mme PETIT**

Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

**M. LESAIN**

Demander à ce que les personnes qui font le ménage aient moins d'une heure et demie de trajet ne correspond pas au Code des marchés publics. Le Code des marchés publics ne peut pas déterminer d'où doivent venir les personnes qui vont faire le ménage.

**Mme PETIT**

Il pourrait y avoir d'autres associations d'insertion qui recrutent dans un même quartier.

**M. LESAIN**

Vous ne contestez plus la rédaction du cahier des charges ; vous contestez l'attribution du marché à des entreprises plutôt qu'à d'autres structures.

**Mme PETIT**

Pas du tout. J'ai dit que je voulais que nous discutions sur le principe de l'externalisation et sur la rédaction du cahier des charges si l'on se mettait d'accord sur le principe de l'externalisation. Nous aurions pu prendre le temps de cette discussion. Travailler avec des associations d'insertion implantées dans Paris, et dont le bassin de recrutement est proche des lieux d'intervention, me paraît être un peu plus vertueux.

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 111**

**V14 2018 21 Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier, Florentin Letissier et les élus de la majorité municipale relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques**

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 8 (CARRERE-GEE/VIRY/CHEVALLIER/UDI-MODEM/LR/POLSKI) dont 1 pouvoir

---

**V14 2018 22 Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à l’affichage pornographique sur les kiosques à journaux**

**Mme PETIT**

Je vais présenter un vœu que j’ai déposé suite à l’interpellation de nombreux parents d’élèves qui nous ont alertés et nous ont demandé d’intervenir sur ce sujet, au moment où les nouveaux kiosques à journaux apparaissent, tandis que les anciens modèles subsistent. Certains kiosques affichent sur leur devanture des revues à caractère pornographique.

Nous avons décidé d’interpeller la mairie de Paris et Médiakiosk, afin de faire interdire cet affichage dans les kiosques à journaux. Je pense que cela ne perdure pas dans les nouveaux modèles, mais on trouve encore trop souvent ce type d’affichage dans les anciens modèles, très visible par tout le public, et qui ne concerne que les femmes.

**Mme POLSKI**

Je vais voter contre votre vœu car votre demande est illégale ; il faut probablement revoir la formulation.

Il faut savoir que l’affichage des titres de presse est régi en France par des dispositions légales dont le principe fondamental reste celui de la liberté, avec pour corollaire (fixé également par la loi) la liberté de la distribution, de la vente et de l’affichage publicitaire.

Je propose que vous changiez un considérant, en demandant que ce genre de journaux soit interdit à la vente. Soit l’on considère qu’il existe un vrai sujet de fond sur ces journaux, soit il s’agit seulement d’une question d’affichage, régie par la loi ; demander à Mediakiosk de s’extraire de cette loi est impossible.

Je pense qu’il faut s’adresser à l’Etat.

**M. VIRY**

Je souhaite poser une question, pour savoir exactement ce sur quoi nous sommes amenés à nous prononcer : qu’ont précisément dénoncé les parents d’élèves ? Des couvertures de revues pornographiques ou des revues dont l’interprétation de tout un chacun peut varier, certains considérant que c’est de nature pornographique et d’autres que c’est seulement esthétique ?

**Mme PETIT**

Ce sont des revues pornographiques qui sont affichées sur les faces visibles des kiosques à journaux.

Cela a été relayé il y a quelques temps par de nombreuses associations féministes et par des parents d’élèves. Mediakiosk s’était engagé à inciter à ne pas rendre visibles du grand public ces affichages.

**Mme POLSKI**

Il existe deux types d’affichages sur les kiosques de presse : de l’affichage purement publicitaire, et sur les portes de devant, de l’affichage réservé à la vente de la presse, ce qui est très encadré. J’imagine que ce dont il est question concerne cette partie spécifique.

En ce qui concerne les engagements de Mediakiosk, ils ont en effet adhéré à l’autorité de régulation de la publicité, ils ont établi une procédure de contrôle pour des catégories de campagne publicitaire ; ils ont à un moment suspendu une campagne qu’ils ont jugé contraire aux bonnes mœurs et ils ont perdu, car ce n’était pas légal. Ils ont mis en œuvre un code de déontologie.

La loi est ce qu’elle est. Je ne demanderai pas à Mediakiosk de ne pas suivre la loi. Par contre, que vous vous adressiez à l’Etat pour faire évoluer les choses est différent.

## **M. AZIERE**

Je comprends bien les objectifs du vœu ; je comprends que l'on puisse être choqué et personnellement agressé par des visuels offensants pour sa conscience ou l'idée que l'on se fait de la dignité humaine. Si l'on peut dénoncer cette forme de violence de la vie urbaine et d'affichage publicitaire, je rejoins toutefois les arguments de Madame Polski sur le fait que tout ceci est encadré par la loi ; le vœu pêche par son approximation sur le caractère pornographique, dont la définition appartient à la loi. Entre une image commerciale ou publicitaire qui ne relève pas véritablement de ce qui peut être qualifié de pornographique et la sensation que l'on peut avoir dans ce visuel d'être choqué dans sa conviction, il me semble qu'il y a là une interprétation qui devient très dangereuse pour les libertés publiques. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai la position de Madame Polski en votant contre ce vœu.

J'ajoute qu'il y a un petit paradoxe dans tout cela, et je lie Madame Polski et vous, Madame la Maire, dans la même responsabilité : vous avez cherché à faire des kiosques qui donnent une plus large place à l'affichage.

## **Mme POLSKI**

Non, il a été prévu une baisse de 20 %.

## **M. AZIERE**

J'attends avec impatience le kiosque qui doit s'installer devant le métro Pernety ; j'avais photographié l'ancien que je trouvais très joli. Je pourrai apprécier le nouveau dont le design me paraît plus contestable. Néanmoins, ce seront des visuels beaucoup plus perçus. Tout est fait pour améliorer la commercialité de ces outils. Je pense qu'il y a là une responsabilité que vous auriez pu avoir avant.

En ce qui concerne l'interprétation de ce vœu, je resterai sur une position hostile.

## **Mme PETIT**

Je porte le débat et l'exécutif parisien portera la réponse sur le plan juridique. Ce sera écrit, et ce sera également diffusé ; je ne suis pas la seule à me poser la question.

Je vous invite à passer avenue du Général Leclerc, où certains kiosques présentent de manière très claire des revues pornographiques, qui sont placées à l'extérieur.

Nous interpellons la Maire de Paris, nous interpellons Mediakiosk et nous verrons quelle sera la réponse. Plusieurs collectifs et associations défendant l'image de la femme ont aussi porté ce débat et cette question.

Olivia, il n'y a pas de souci ; il suffit juste de répondre sur le plan juridique et sur le plan déontologique.

J'aimerais que l'on s'écoute et que l'on arrête les apartés !

## **M. LIEBAULT**

Nous soutenons ce vœu pour la bonne raison que c'est un rapport de forces politique qui se met en place contre l'extension de ces publicités à caractère pornographique. Il est normal que la Ville de Paris utilise tous les moyens à sa disposition pour peser sur la décision. L'un de ces moyens est de demander à Mediakiosk l'interdiction de la diffusion. Libre à Mediakiosk d'utiliser les recours nécessaires pour contester cette prise de position. Nous ne sommes pas le gouvernement, nous sommes le Conseil d'arrondissement et nous utilisons les moyens à notre disposition pour appuyer dans le sens qui nous semble le plus souhaitable.

**M. CHERKI**

Moi aussi je vais voter pour et je vais vous dire pourquoi. J'entends les arguments d'Olivia Polski et le fait qu'elle nous rappelle le droit, dans sa responsabilité d'adjointe à la maire de Paris. Cependant, l'enjeu n'est pas juridique. Du point de vue du droit, vous avez complètement raison, Madame Polski. La loi définit très précisément la notion de pornographie ; elle est dans un régime de liberté de la presse (et c'est heureux). Il ne s'agit pas, à travers ce vœu, de le contester.

Ce qui est en jeu est une entreprise commerciale Mediakiosk, qui commercialise des espaces publicitaires et dont de nombreux clients appartiennent à l'industrie de la presse liée au sexe. Ils ont les moyens de payer, et donc ils payent. Telle est la logique commerciale de Mediakiosk, qui vend de l'espace publicitaire. Il ne s'agit pas de dire non à la pornographie ; elle est autorisée du point de vue de la loi, il s'agit (et c'est ainsi que je comprends l'esprit de ce vœu) de demander au distributeur dans l'organisation de son marché publicitaire, de comprendre cette interpellation et d'essayer de rééquilibrer ce marché publicitaire en ayant recours à d'autres formes de publicité liées à la presse.

Il faut toutefois rester dans un régime de liberté ; la pornographie choque, les unes de Valeurs Actuelles me choquent, mais nous rentrons là dans un débat sur les formes d'opinions autorisées.

Le problème n'est pas d'interdire ou non l'affichage et la distribution de ces journaux.

Je le vois comme ça ; je ne suis pas l'auteur de ce vœu et j'explique pourquoi je le voterai : parce que je le vois comme une interpellation, qui a déjà porté ses fruits. Sur le terrain du droit, vous avez raison ; au-delà du droit, se pose la question politique ; la Ville de Paris ne peut-elle pas avoir à nouveau une discussion avec Mediakiosk pour qu'ils évoluent dans les contrats de commercialisation avec les entreprises qui commercialisent ce type de magazine ?

**Mme PETIT**

Nous soumettons au vote ce vœu.

Ce vœu est adopté.

**M. LESAIN**

Quel est le décompte des voix ?

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous que l'on refasse le vote ?

**M. LESAIN**

Et les pouvoirs ?

---

### **DÉLIBÉRATION N° 112**

**V14 2018 22** Vœu déposé par Carine Petit et les élus du groupe socialistes, radicaux et apparentés relatif à l'affichage pornographique sur les kiosques à journaux

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 15 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 (UDI-MODEM/LR/POLSKI) dont 1 pouvoir

Abstentions : 7 (CARRERE-GEE/VIRY/EELV/ANTONELLI/AGNES BERTRAND)

---

**V14 2018 23 Vœu du groupe écologiste relatif à l'apposition d'une plaque commémorative signalant l'existence, de 1858 à l'entre-deux guerres mondiales, du dépôt parisien de remonte et de l'école de dressage des jeunes chevaux sur le Boulevard Jourdan, pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre**

## **M. LETISSIER**

Je souhaite pour présenter ce vœu m'éloigner un peu du texte formel que vous avez pu lire, pour éclairer sous un nouvel angle la démarche qui a été la nôtre en tant que groupe écologiste, en partenariat avec l'association Paris Animaux Zoopolis. J'espère que ces quelques mots permettront de dissiper des malentendus, de combattre certaines caricatures et surtout de montrer à quel point ce sujet des animaux de guerre pose de nombreuses questions sur les rapports que nous, êtres humains, entretenons avec les animaux, mais plus globalement avec ce que l'on pourrait appeler « le vivant ».

Il y eut du milieu du 19<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux guerres mondiales, dans notre arrondissement, entre les numéros 38 et 48 boulevard Jourdan, le dépôt parisien de remonte et l'école de dressage des chevaux de guerre. C'est là qu'étaient formés les chevaux de guerre avant de partir au combat. On a tendance à l'ignorer, mais les chevaux, comme d'autres animaux, notamment les chiens, les ânes ou encore les pigeons, furent largement mobilisés lors de l'effort de guerre du 1<sup>er</sup> conflit mondial. À l'époque, la société française était largement paysanne et avait donc des liens très étroits avec les animaux, des liens de dépendance, tant certains animaux étaient indispensables aux humains pour travailler dans les champs et pour se déplacer.

Les animaux sont donc mobilisés comme ressource et force de travail dans la grande guerre, portant dans un certain nombre de cas des matricules, et occupant un rôle précis tel le chien Gaillac : « *Gaillac, section d'infirmiers militaires. Né en 1911. Race : berger français des Pyrénées. Nature du dressage : rapporteur.* » Comme des milliers d'autres chiens des armées en présence, Gaillac fouille le champ de bataille, de jour comme de nuit, pour localiser les blessés. Quand il en découvre un, il signale sa présence en rapportant à son maître brancardier un objet lui appartenant, puis le conduit jusqu'à lui. D'autres chiens servent d'éclaireurs, de sentinelles qui donnent l'alerte comme Pipot, compagnon apprécié du guetteur isolé en première ligne.

Le cheval, lui, est irremplaçable pour tracter de lourds canons, transporter des munitions sur des terrains boueux et défoncés. Au total les historiens estiment que ce sont près de 11 millions d'animaux qui moururent durant les combats de la grande guerre, dont plusieurs centaines de milliers de chiens.

Ces animaux, indispensables donc à l'effort de guerre, permirent de sauver de nombreuses vies humaines. Et ce qui est encore plus frappant, lorsque l'on se penche sur certains témoignages de poilus, c'est de constater à quel point les animaux eurent un rôle important de soutien moral aux soldats dans l'enfer des tranchées. On y adopte chien, chat, singe, fouine, sanglier, trouvés ou apportés sur le front. Un soldat écrit : « *Mops avait un chat, une gentille petite bête dodue. Elle partageait la ration de son nouveau maître et montait jalousement la garde auprès de son barda quand il devait se rendre au front pour quatre jours.* » Un autre raconte : « *C'est vraiment le paradis des chats ici. Imaginez-vous : des rats et des souris tant qu'ils peuvent en avaler en plus des restes des repas des soldats. Certains sont farouches. D'autres sont habitués à la vie des soldats. Le soir, ils miaulent à la porte des abris, ils y dorment et y mangent avec leurs nouveaux amis.* » Sur une photographie, le sous-lieutenant José Orta pose avec son singe devant un avion le 1<sup>er</sup> octobre 1917. Certains animaux deviennent les mascottes des régiments comme Nancy, la gazelle springbok du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui fut enterrée avec les honneurs militaires dans le cimetière d'Hermeton-sur-Meuse en novembre 1918. Car oui, certains animaux furent récompensés, médaillés dans l'ordre militaire, comme le chien Charlot par exemple, Croix de Guerre, qui sauva plusieurs poilus ensevelis dans les tranchées.

Des distinctions de ce type perdurent d'ailleurs aujourd'hui au sein de l'armée française, comme la médaille d'or de la Défense Nationale, une des plus hautes récompenses militaires de notre pays, attribuée en 2011 au chien Fitas, qui déjoua une embuscade en Afghanistan. Au Royaume-Uni, il existe même une médaille attribuée exclusivement aux animaux pour faits de bravoure, la médaille Dickin. Nos voisins d'Outre-Manche sont d'ailleurs particulièrement soucieux d'honorer les animaux de guerre, leur édifiant des monuments, comme celui bien connu de Hyde Park, à Londres. Certains sociologues ou éthologues voyant dans ces gestes la marque d'une culture qui tend davantage à

considérer les animaux comme des individualités douées de sensibilité, loin de la conception très cartésienne de Descartes de « l'animal-machine », même si l'on trouve tout de même dans certaines villes de France de petites stèles à la mémoire des animaux.

C'est d'ailleurs sur ce point que je voudrais terminer, en élargissant le débat. Dans nos sociétés hyper-industrialisées du début du 21<sup>e</sup> siècle, nous sommes face à un paradoxe. D'un côté, du fait de la machinisation, de la robotisation et de la révolution numérique, nous ne sommes quasiment plus dépendants des animaux comme force de travail. Nous nous croyons ainsi renforcés dans notre place centrale et supérieure au sein du monde vivant, et continuons par nos modes de vie hyper-consommateurs à détruire la biodiversité, n'accordant une réelle attention qu'à certains de nos animaux de compagnie. Pour autant, lorsque certains insectes ou lorsque les abeilles sont menacées d'extinction, nous mesurons à quel point nous sommes dépendants de ces animaux pollinisateurs pour pouvoir manger. Le sort que nous faisons aux animaux reflète notre rapport au vivant, montre l'attention que nous portons à la nature. Aujourd'hui, certaines associations, comme Paris Animaux Zoopolis, dont certains membres sont dans la salle, posent la question de la condition animale, et luttent contre les souffrances infligées aux animaux. S'engager contre les abattoirs industriels qui traitent les animaux comme des objets, ou demander l'interdiction des animaux dans les cirques, ce n'est pas seulement porter attention au monde animal, c'est vouloir retrouver une harmonie entre les êtres vivants, c'est montrer du respect pour la nature, dont nous humains, sommes partie prenante.

Il ne s'agit donc pas de mettre humains et animaux « sur le même plan », comme j'ai pu l'entendre de la bouche de certains, concernant ce vœu. Simplement de reconnaître une place à ces êtres vivants qui ont participé à l'effort de guerre, qui ont sauvé des vies humaines, qui ont réchauffé des cœurs dans l'enfer des tranchées. De nous poser, humains, en tant qu'espèce responsable des équilibres naturels, soucieuse de préserver notre environnement, sans lequel, de toute façon, nous sommes condamnés à disparaître.

Permettez-moi de terminer par cette citation :

*« Aux innombrables animaux qui ont suivi les hommes, ont souffert et ont péri durant les dernières guerres. Avec fidélité et courage, ils ont beaucoup enduré et sont tombés pour nous. Sachons nous souvenir d'elles avec gratitude et affection. Que leurs souffrances et leur mort nous amènent à savoir apporter plus de gentillesse et de respect aux animaux vivants ».*

Cette citation est de Western front association et du Souvenir Français, deux grandes associations d'anciens combattants du Royaume-Uni et de France.

Sur proposition du groupe écologiste, nous souhaitons que le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émette le vœu :

- Que la Mairie de Paris décide d'apposer une plaque commémorative sur le lieu de cet ancien dépôt de remonte et école de dressage des jeunes chevaux destinés à l'armée. Et que cette plaque rappelle la place prise par ces animaux au cours de la Première guerre mondiale ;
- Que le lieu exact d'apposition de la plaque fasse l'objet d'une concertation avec l'école d'économie de Paris et l'Institut Mutualiste Montsouris, ainsi qu'avec le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau ;
- Que la Ville de Paris édifie sur son territoire un mémorial aux animaux de guerre morts sous le commandement français au cours de l'Histoire.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**Mme CARRERE-GEE**

Loin de moi l'idée de méconnaître le fait que des animaux aient été impliqués - ce n'est pas le bon mot - dans les guerres. Vous avez cité l'association Zoopolis qui apparemment a assuré la promotion de ce vœu ; je suis allée sur leur site internet, où j'ai vu avec un peu de stupéfaction la liste des différents combats de cette association, dont « Stop au massacre des rats ». On peut lire : « *Les risques sanitaires, les problèmes de propreté et les désagréments psychologiques invoqués par le chef du service parisien de santé environnementale sont autant de mauvais prétextes à l'exclusion*

*des rats...* » On a ensuite une comparaison entre les migrants et les rats. Je ne continue pas. On ne peut pas tout mélanger.

#### **M. AZIERE**

Encore une fois, il faut se remettre dans le contexte qui est le nôtre : nous sommes des élus d'arrondissement, qui faisons un travail au plus près des grandes problématiques quotidiennes des habitants de cet arrondissement. Si j'estime que le devoir de mémoire est important et que l'on peut reconnaître que les animaux ont participé à leur façon, malgré eux, à l'effort de guerre, et que votre philosophie n'est pas en question, je trouve ce vœu un peu « hors sol ». Je pourrais l'adopter jusqu'au dernier alinéa. Édifier sur le territoire du 14<sup>e</sup> arrondissement un mémorial aux animaux de guerre morts sous le commandement français au cours de l'histoire coûte forcément de l'argent. Très sincèrement, je n'ai pas le sentiment que nous ayons été élus pour dépenser l'argent des Parisiens à des causes -si importantes soient-elles- qui n'offrent aucune obligation prioritaire.

C'est la raison pour laquelle je voterai contre ce vœu.

#### **M. LIEBAULT**

Sans tomber dans l'anti-spécisme, idéologie qui met sur le même plan l'humain et l'animal, comme le promeut parfois une certaine économie profonde qui confère aux animaux des droits au même titre que les humains (un livre «Should trees have standing » proposait même que les végétaux aient des droits au même titre que les humains), on peut considérer qu'une avancée a été faite il y a quelques années avec une loi qui a transformé les animaux, considérés comme des biens meubles, en des êtres doués de sensibilité.

Je tique quand Florentin Letissier parle de courage des animaux, le courage étant un sentiment moral que l'on plaque sur les animaux, et sur leur participation à l'effort de guerre. Par contre, parler de la maltraitance des animaux sur les terrains d'opération militaires me semble tout à fait légitime. De ce point de vue, je trouve que le vœu va dans le bon sens.

Je pense que la question n'est pas de ranimer chaque année la flamme du cheval inconnu. C'est pour cette raison que parler de mémorial me semble aller trop loin. Le Groupe communiste serait pour retirer ce dernier élément, qui, en plus, n'ajoute rien à la teneur du vœu lui-même.

Une fois cette partie retirée, nous voterons avec plaisir ce vœu. Le fait de parler quelques minutes de la maltraitance des animaux nous semble légitime, sachant que certains combats sont prioritaires par rapport à ce vœu, en particulier sur le plan économique et social. Le fait que ce vœu soit adopté ne retire pas la prééminence des questions sociales dans le débat public.

#### **Mme BERTRAND**

Même si je reconnais le devoir de mémoire et la place que peuvent avoir certains animaux dans la guerre, je fais partie des « certains » auxquels faisait allusion Florentin Letissier : personnellement, intellectuellement, politiquement, mettre sur le même plan les animaux et les humains n'est pas un raisonnement que je peux suivre.

Dans un premier temps, je voulais m'abstenir sur ce vœu. Or, nous avons tous reçu hier un mail avec un lobbying très important de l'association, ce qui a un peu tendance à m'énerver, je l'avoue. J'ai fait exactement comme Madame Carrère-Gée : je suis allée sur leur site. Vous avez cité quelques extraits. Je lis : « *Les clôtures anti-migrants installées par la Hongrie à ses frontières serbe et croate en 2015 font aussi écho aux barrières à lapins installées par l'Australie au début du 21<sup>e</sup> siècle.* » Et encore : « *La mairie de Paris fait des efforts considérables pour améliorer l'accueil des migrants humains. Elle s'emploie au contraire à refouler et exterminer les animaux liminaires que son territoire abrite.* »

J'avoue que ces lectures -et j'espère être très largement suivies par les élus- me font voter contre ce vœu.

#### **Mme POLSKI**

Je vais dans le même sens qu'Agnès Bertrand ; je trouve qu'il y aurait quelque chose de profondément choquant à avoir à côté du mémorial de la Shoah un mémorial des animaux morts lors de la Première Guerre mondiale. Sans rentrer dans cette idée de compétition, je me rappelle des combats qui ont été menés par des associations pour que l'on puisse apposer des plaques pour tous les déportés dans Paris, en particulier les enfants des écoles. Ce fut l'un des premiers combats de Bertrand Delanoë.

Il faut évidemment reconnaître la souffrance animale, et je suis favorable à la vidéosurveillance dans les abattoirs ; il est possible de se retrouver sur certaines choses, mais là, non ! Cela va beaucoup trop loin et c'est extrêmement choquant.

Quant aux propos tenus par l'association et la pétition qu'elle a lancée pour que la mairie de Paris ne tue pas les rats, je trouve cela dangereux.

Je voterai contre ce vœu.

#### **M. LESAIN**

On me soumet un texte de vœu ; soit ce que vous indiquez sur cette association est dans le vœu, soit ce n'est pas dans le vœu. Ce n'est pas dans le vœu ; je vous propose donc de voter sur ce qui est écrit dans le vœu.

Je lis le vœu, et je rejoins quelques remarques qui ont été faites ; je ne mets pas sur la même place les disparitions des uns et des autres. Peu importe, je lis le vœu : la partie qui me pose problème, comme à d'autres, est la troisième conclusion qui vise à édifier un mémorial. Une plaque qui reconnaisse l'implication des animaux au cours des guerres ne me semble pas outrageant. Il n'y a aucune autre référence dans le vœu, et moi, je me prononce sur ce qu'il y a dans le vœu.

Je vous propose un amendement de suppression de la troisième proposition : « *Que la Ville de Paris édifie sur son territoire un mémorial aux animaux de guerre morts sous le commandement français au cours de l'Histoire.* » Je vous propose aussi de nous exprimer sur le texte qui est soumis. Et c'est tout.

#### **M. ANTONELLI**

Je vais être rapide puisque pour une fois je suis d'accord avec M. Lesain. Je souhaite voter sur ce qui est dit dans le vœu et pas autre chose. L'association est ce qu'elle est, ce n'est pas mon problème ; elle ne figurera pas sur la plaque.

La troisième partie, je rejoins M. Azière, n'a pas de sens. En revanche, je suis tout à fait pour une plaque commémorative aux 8 millions de chevaux, et je pense que l'arrondissement s'honorerait à le faire.

#### **Mme PETIT**

Je pense aussi que nous devons dissocier un vœu porté par un groupe politique d'un vœu qui est ensuite relayé par une association dont on peut, en effet, ne pas partager les écrits et les modes d'action. J'ai en face de moi un groupe politique du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris. Je lis le vœu ; je partage ce qui a été dit par Nicolas Liebault, Eric Azière, Bertrand Lesain et Didier Antonelli sur le troisième alinéa. Nous avons parfois eu des débats en Conseil d'arrondissement et nous nous en remettions ensuite au Conseil de Paris ; si Florentin accepte de retirer ce troisième alinéa, je voterai ce vœu. Sinon, je ne prendrai pas part au vote.



## M. LETISSIER

Merci pour vos interventions. Nous acceptons cet amendement, pour ne garder que les deux premiers paragraphes.

Je voudrais faire quelques remarques par rapport à certaines choses qui ont été dites. Une question est émergente aujourd'hui, qui n'existait pas il y a quelques années, le fait de reconnaître que les animaux ont une sensibilité, voire des sentiments. Peut-on dire que des animaux ont du courage ? Je ne sais pas le dire aujourd'hui mais des éthologues travaillent sur ces questions et peut-être pourrons-nous le dire dans dix ans. Dire que des animaux ont une sensibilité ne veut pas dire que l'on met sur le même plan les êtres humains et les animaux. Cela signifie simplement que nous arrivons à une compréhension plus fine du vivant. Là est le débat. C'est pourquoi j'ai mal ressenti les propos de certains élus d'autres arrondissements, qui plaçaient le débat d'une manière forcément gênante.

Nous faisons un travail de mémoire ; j'ai cité des témoignages de poilus, des historiens ont commenté ces faits, des personnes du CNRS ont travaillé sur ces questions. Nous avons dans notre arrondissement un lieu historique sur cette question. Je pense qu'il est intéressant de prendre en compte cet aspect de l'histoire de notre arrondissement, et de l'histoire de l'humanité. Nous vivons dans un environnement avec des animaux ; nous ne pouvons pas l'ignorer. Or, dans notre société moderne, nous avons trop tendance à l'ignorer. Mais nous revenons toujours à cette question des équilibres naturels qui nous rattrape.

Je suis d'accord pour retirer ce paragraphe ; je pense que c'est une bonne chose si nous votons ensemble ce vœu.

Je vous remercie pour vos interventions ; ce débat était intéressant.

---

### DÉLIBÉRATION N° 113

**V14 2018 23** Vœu du groupe écologiste relatif à l'apposition d'une plaque commémorative signalant l'existence, de 1858 à l'entre-deux guerres mondiales, du dépôt parisien de remonte et de l'école de dressage des jeunes chevaux sur le Boulevard Jourdan, pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

Article unique : Amendement visant à retirer le 3<sup>e</sup> alinéa.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 20 dont 5 pouvoirs

Contre : 1 (POLSKI)

Abstentions : 6 (CARRERE-GEE/VIRY/CHEVALLIER/LR/BERTRAND/GUY-DUBOIS)

---

### DÉLIBÉRATION N° 114

**V14 2018 23** Vœu du groupe écologiste relatif à l'apposition d'une plaque commémorative signalant l'existence, de 1858 à l'entre-deux guerres mondiales, du dépôt parisien de remonte et de l'école de dressage des jeunes chevaux sur le Boulevard Jourdan, pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

Article unique : Après discussion le vœu amendé est adopté à la majorité.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 19 dont 4 pouvoirs

Contre : 6 (CARRERE-GEE/VIRY/POLSKI/BERTRAND/GRUNENWALD/MAUPAS)

Abstentions : 2 (CHEVALLIER/GUY-DUBOIS)

---

**Mme PETIT**

Les groupes qui le souhaitent le déposeront au Conseil de Paris.

Je laisse maintenant la parole à M. Lesain pour qu'il nous explique les raisons du retrait de son vœu.

**V14 2018 24 Vœu déposé par Bertrand Lesain relatif aux horaires d'ouverture du Parc Montsouris**

**M. LESAIN**

Mon vœu est retiré parce que la Ville de Paris dans toutes ses communications cite tous les parcs avec leurs nouveaux horaires, sauf le parc Montsouris.

**V14 2018 25 Vœu déposé par Bertrand Lesain relatif à la réfection de l'enrobé de l'avenue du Docteur Lannelongue**

**M. LESAIN**

L'avenue du Docteur Lannelongue est un axe de voirie situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, à la bordure extérieure du périphérique et jouxtant la commune de Montrouge. D'une longueur de 250 mètres seulement, cet axe joue néanmoins un rôle considérable puisqu'il sert de bretelle d'accès depuis la Porte d'Orléans vers le périphérique extérieur.

Depuis de longs mois, tout usager de cet axe peut constater une très forte dégradation de l'état de cette voie, dont l'enrobé a disparu sur des zones assez importantes, laissant apparaître par endroits le pavage situé en dessous. De véritables trous se sont créés, obligeant les automobilistes à des embardées pouvant être potentiellement dangereuses. Cet état de fait appelle une réaction rapide afin de remettre cet axe très fréquenté dans un état convenable.

Aussi, sur proposition de Bertrand Lesain, conseiller d'arrondissement, le Conseil du 14<sup>e</sup> Arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris, au regard de l'usage intensif de cette portion de voirie par tous les usagers parisiens et métropolitains, mobilise à court terme des moyens techniques et financiers afin de réaliser une réfection (totale ou partielle, selon le diagnostic technique qui sera établi) de l'enrobé de l'avenue du Docteur Lannelongue, et fasse figurer ces travaux dans son prochain budget d'investissement.

**Mme PETIT**

Je vais vous donner quelques éléments de réponse, puis nous verrons si vous souhaitez maintenir votre vœu.

Nous avons tous constaté que la chaussée et la voirie avaient beaucoup souffert suite à cet hiver particulièrement froid. La maire de Paris a donc demandé à la directrice de la voirie et des déplacements de mettre en place un programme de traitement des nids de poule et des défauts de voirie constatés après la saison hivernale.

La chaussée à laquelle vous faites référence, l'avenue du Docteur Lannelongue est intégrée au plan d'intervention de la voirie, avec un traitement par enrobeur-projeteur, comme d'autres rues de l'arrondissement. Un autre traitement, par mise en œuvre d'asphalte de chaussée comblera les nids de poule sur 25 autres avenues ou places de l'arrondissement.

Souhaitez-vous maintenir votre vœu ? Ce budget est un budget d'investissement localisé qui dépend de l'adjoint à la Maire de Paris.

**M. LESAIN**

À quelle échéance cette avenue va-t-elle être traitée ?

**Mme PETIT**

D'ici la fin du mois de juin.

**M. LESAIN**

Dans ces conditions, et en comptant sur vous pour rappeler le caractère essentiel de cet axe, je retire mon vœu et je serai ravi de passer en juillet sur l'enrobé rénové de cette avenue.

**Mme PETIT**

Le prochain Conseil d'arrondissement est le 18 juin.

Merci pour votre patience, écoute et participation.

*La séance est levée à 23h41.*